

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit	Diesel Marine Leger (DML)
Autres moyens d'identification	Diesel Marine Leger 0.1% / Diesel Marine Leger 1.0% / Diesel Marine Leger 1.5%
n° SDS	SFR2124
Type de produit	Liquide.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

Distribution de la substance
 Fabrication et utilisation d'explosifs
 Formulation et (ré)emballage des substances et des mélanges
 Fabrication de la substance
 Fluides métallurgiques/huiles pour roulements
 Revêtements et liants pour routes et constructions
 Production et traitement de caoutchouc
 Utilisation comme carburant - Consommateur
 Utilisation comme carburant - Industriel
 Utilisation comme carburant - Professionnel
 Utilisation en tant que produits intermédiaires
 Utilisation comme liants et agents de démoulage - Industriel
 Utilisation comme liants et agents de démoulage - Professionnel
 Utilisation de la substance en tant que fluide fonctionnel
 Utilisation dans les opérations de forage et de production gazières et pétrolières - Industriel
 Utilisation dans les opérations de forage et de production gazières et pétrolières - Professionnel
 Utilisation de la substance dans des lubrifiants - Rejet important dans l'environnement
 Utilisation de la substance dans des lubrifiants - Industriel
 Utilisation de la substance dans des lubrifiants - Rejet faible dans l'environnement
 Utilisations dans les revêtements - Industriel
 Utilisations dans les revêtements - Professionnel

Utilisation de la substance/du mélange Carburant pour les moteurs marins.
 Pour tout renseignement supplémentaire, se reporter à la fiche de données de sécurité correspondante ou contacter nos services.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur BP France
 Immeuble Le Cervier
 12 Avenue des Béguines
 Cergy Saint-Christophe
 95866 CERGY PONTOISE Cedex

 Tel. 01 34 22 40 00

Adresse électronique MSDSadvice@bp.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE Tél 01 45 42 59 59 : ORFILA
 Tél 01 40 05 48 48 - Centre Anti-Poisons de Paris, Hôpital Fernand Widal - 200, Rue de Faubourg Saint-Denis - 75475 Paris Cedex 10
 Tél 04 72 11 69 11 - Centre Anti-Poisons de Lyon, Hôpital Edouard Herriot, Bâtiment A - 162, Avenue de la Cassagne - 69424 Lyon Cedex 3
 Tél 04 91 75 25 25 - Centre Anti-Poisons de Marseille, Hôpital Salvator, 249, Boulevard Sainte-Marguerite - 13274 Marseille Cedex 9

 Tél: 01 30 30 49 99 - Permanence BP France 24/24

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit Mélange

Classification selon la directive 1999/45/CE [DPD]

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification Carc. Cat. 3; R40
Xn; R20, R65
Xi; R38
N; R51/53

Dangers pour la santé humaine Effet cancérogène suspecté — preuves insuffisantes. Nocif par inhalation. Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. Irritant pour la peau.

Dangers pour l'environnement Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R et mentions H déclarées ci-dessus.

Consulter les sections 11 et 12 pour des informations plus détaillées sur les effets sur la santé, les symptômes et les risques pour l'environnement.

2.2 Éléments d'étiquetage

Symbole(s) de danger



Indication de danger

Nocif

Dangereux pour l'environnement

Phrases de risque

R40- Effet cancérogène suspecté — preuves insuffisantes.
R20- Nocif par inhalation.
R65- Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R38- Irritant pour la peau.
R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Conseils de prudence

S2- Conserver hors de la portée des enfants.
S24- Éviter le contact avec la peau.
S29- Ne pas jeter les résidus à l'égout.
S36/37/39- Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
S43- En cas d'incendie, utiliser de l'eau micronisée (brouillard), de la mousse, des poudres chimiques sèches, ou du dioxyde de carbone. Ne pas utiliser de jet d'eau.
S61- Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
S62- En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Ingrédients dangereux

Combustibles, diesels

Éléments d'étiquetage supplémentaires

Non applicable.

Exigences d'emballages spéciaux

Réipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants

Oui, applicable.

Avertissement tactile de danger

Oui, applicable.

2.3 Autres dangers

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Ce produit contient une quantité importante d'hydrocarbures polynucléaires aromatiques (HPA). Des études expérimentales ont révélé que certains d'entre eux sont susceptibles de provoquer le cancer de la peau.

Nota : Applications sous haute pression.

Les atteintes cutanées par un jet sous haute pression constituent une urgence médicale majeure. Se reporter à la rubrique "Note au médecin traitant" dans le chapitre 4 "Premiers secours" de cette fiche de données de sécurité.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**Substance/préparation** Mélange

Mélange complexe de distillats moyens ayant un nombre de carbones situé entre C10-C28. Peut également contenir une petite quantité d'additif visant à améliorer les performances.

Nom du produit/ composant	Identifiants	%	67/548/CEE	Classification	
				Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Type
Combustibles, diesels	REACH #: 01-2119484664-27 CE: 269-822-7 CAS: 68334-30-5	>=90	Carc. Cat. 3; R40 Xn; R20, R65 Xi; R38 N; R51/53	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4, H332 Skin Irrit. 2, H315 Carc. 2, H351 STOT RE 2, H373 (moelle osseuse, foie et thymus) Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411	[1] [2]

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus.

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Type

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

[3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

[4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

[5] Substance de degré de préoccupation équivalent

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

SECTION 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

Contact avec les yeux	En cas de contact, laver immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Les paupières doivent être éloignées du globe oculaire afin de procéder à un rinçage approfondi. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin.
Contact avec la peau	En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre. Consulter un médecin.
Inhalation	En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Consulter un médecin.
Ingestion	Ne pas faire vomir. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Risque d'absorption par aspiration. Peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions. Consulter un médecin.
Protection des sauveteurs	Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant	En général, le traitement doit être symptomatique et destiné à compenser les effets observés. Le produit peut être aspiré lors d'une ingestion ou par suite de la régurgitation du contenu de l'estomac, et peut provoquer une pneumonie chimique grave et potentiellement mortelle, qui nécessite d'urgence un traitement. En raison du risque d'aspiration, toute tentative de vomissement ou de lavage gastrique doit être évitée. Le lavage gastrique ne doit être entrepris qu'après une intubation endotrachéale. Surveiller les dysrythmies cardiaques. Nota : Applications sous haute pression Les atteintes cutanées par un jet sous haute pression constituent une urgence médicale majeure. Les blessures peuvent sembler bénignes au départ, mais au fil des heures, les tissus enflent, se décolorent et provoquent des douleurs intenses, et apparaît une nécrose sous-cutanée étendue.
---------------------------------	---

SECTION 4: Premiers secours

Un examen chirurgical doit être entrepris sans délai. Un débridement complet de la plaie et des tissus sous-jacents est nécessaire pour limiter les pertes tissulaires et empêcher ou limiter une lésion irréversible. Il est à noter que la haute pression peut faire migrer le produit très loin dans les tissus.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser de l'eau micronisée (brouillard), de la mousse, des poudres chimiques sèches, ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser de jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au mélange

Liquide combustible. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs au contact de l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se diffuser sur le sol ou flotter à la surface de l'eau jusqu'à des sources d'inflammation distantes. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits bas ou confinés, voyager sur une grande distance jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flamme. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion.

Produits de combustion dangereux

Aucun prévu.
autres substances dangereuses.

5.3 Conseils aux pompiers

Précautions spéciales pour les pompiers

Eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie

Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Éliminer toutes les sources d'inflammation. Contacter immédiatement le personnel d'urgence. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Les planchers peuvent être glissants; prenez soin d'éviter de tomber. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Bien aérer la pièce. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Pour les secouristes

Entrée dans un espace confiné ou une zone mal aérée contaminés par des vapeurs, du brouillard ou des fumées est extrêmement risquée sans le port d'un équipement de protection respiratoire et d'un équipement de travail sûr. Porter un appareil respiratoire autonome. Porter une combinaison de protection adaptée contre les produits chimiques. Bottes résistant aux produits chimiques. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Les réservoirs de stockage doivent être installés dans une zone munie de cuvettes de retenue. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Petit déversement accidentel

Éliminer toutes les sources d'inflammation. Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Absorber avec une matière inerte et placer dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Grand déversement accidentel

Éliminer toutes les sources d'inflammation. Contacter immédiatement le personnel d'urgence. Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des emanations selon la direction du vent. Empêcher toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Endiguer l'endroit où il y a eu déversement et empêcher le produit de se répandre dans les égouts et dans les eaux de surface ou les eaux souterraines. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.
 Voir la section 5 pour connaître les mesures de lutte contre l'incendie.
 Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.
 Voir la Section 12 pour les précautions environnementales.
 Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

SECTION 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Porter un équipement de protection individuelle adapté. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. NE PAS ingérer. Danger par aspiration. Peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions. Ne jamais siphonner avec la bouche. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter tout contact du produit répandu et des écoulements avec le sol et les eaux superficielles. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques. Pour éviter un incendie ou une explosion, pendant le transfert, dissiper l'électricité statique en mettant à la terre et en reliant électriquement les récipients et l'équipement avant le transfert du produit. Ne pas réutiliser ce conteneur. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Laver abondamment après manipulation. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Ne pas entrer dans les réservoirs de stockage. S'il est indispensable de pénétrer dans les cuves, suivre les procédures du permis de travail. N'utiliser d'équipement électrique que s'il est intrinsèquement sûr (i. e., ne doit pas faire d'étincelles). L'entrée dans des réservoirs ou tout autre espace confiné exige une évaluation exhaustive des risques et la mise en place de mesures de contrôle appropriées conformément aux réglementations et aux pratiques de l'industrie relatives à l'entrée dans un espace confiné. Des mélanges air/vapeur explosifs peuvent apparaître, en particulier dans des espaces confinés ou non aérés. Si le produit vient en contact avec des surfaces chaudes ou si des fuites se produisent sur des canalisations sous pression, des vapeurs et des brouillards sont émis, constituant un danger d'incendie ou d'explosion. Des vapeurs d'hydrocarbures légers peuvent s'accumuler dans l'atmosphère des réservoirs, et entraîner des dangers d'inflammation et d'explosion même à des températures inférieures à celles du point d'éclair normal du produit ; (nota : le point d'éclair ne doit pas être considéré comme un indicateur fiable de l'inflammabilité potentielle des vapeurs de l'atmosphère des réservoirs). L'atmosphère des réservoirs présente toujours des risques d'inflammabilité. Par conséquent, lors des opérations de remplissage, de vidange, et d'échantillonnage effectuées sur les réservoirs de stockage, toutes les précautions doivent être prises pour éviter des décharges d'électricité statique et la présence de sources d'ignition. Les chiffons imbibés de produit, le papier ou les matières utilisés pour absorber les déversements présentent un danger d'incendie. Éviter qu'ils ne s'accumulent. Les éliminer immédiatement et en toute sécurité après utilisation. Quand le produit est pompé (par exemple au moment du

SECTION 7: Manipulation et stockage

chargement, du déchargement, etc.) et lors de l'échantillonnage, il y a un risque de décharge d'électricité statique. Il faut s'assurer que le matériel soit convenablement mis à la terre ou couplé à la structure du réservoir.

Éliminer toutes les sources d'inflammation. Garder loin de la chaleur ou de la lumière directe du soleil. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Séparer des matières comburantes. Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans une zone sèche, fraîche et bien ventilée, loin des matières incompatibles (voir rubrique 10). Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations


Voir la section 1.2 et les scénarios d'exposition dans l'Annexe, le cas échéant.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.


8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle


Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
 Combustibles, diesels	ACGIH TLV (États-Unis). Absorbé par la peau. TWA: 100 mg/m ³ , (measured as total hydrocarbons) 8 heures. Publié/Révisé: 1/2007 Forme: Inhalable fraction and vapor TWA: 100 mg/m ³ 8 heures. Publié/Révisé: 1/2007 Forme: Hydrocarbures totaux

Tandis que des LEP spécifiques peuvent être indiquées pour certains composants dans cette section, d'autres composants peuvent être présents dans tout dégagement de brouillard, de vapeur ou de poussière. Par conséquent, les LEP spécifiques peuvent ne pas s'appliquer au produit dans son ensemble et sont fournies à titre indicatif uniquement.

Procédures de surveillance recommandées

 Ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

Pas de niveau d'effet dérivé

Nom du produit/composant	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets	
 Combustibles, diesels	DNEL	Court terme Inhalation	15 minutes	4300 mg/m ³	Opérateurs	Systemique
	DNEL	Long terme Cutané	8 heures TWA	2.9 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systemique
	DNEL	Long terme Inhalation	8 heures TWA	68 mg/m ³	Opérateurs	Systemique
	DNEL	Court terme Inhalation	15 minutes	2600 mg/m ³	Consommateurs	Systemique
	DNEL	Long terme Cutané	TWA	1.3 mg/kg bw/jour	Consommateurs	Systemique
	DNEL	Long terme Inhalation	24 heures TWA	20 mg/m ³	Consommateurs	Systemique

Concentration prédite sans effet

Aucune PNEC disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation renforcée ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégré afin de maintenir les concentrations de vapeurs en suspension dans l'air inférieures à leurs limites respectives d'exposition professionnelle.

Toutes les activités impliquant des produits chimiques doivent faire l'objet d'une évaluation quant aux risques qu'elles présentent pour la santé afin de garantir que les expositions sont contrôlées convenablement. L'équipement de protection personnelle ne doit être envisagé qu'après que les autres formes de mesures de contrôle (par exemple, contrôles techniques) ont été évaluées de façon appropriée. L'équipement de protection individuelle doit être conforme aux normes appropriées, être adapté à l'utilisation, être maintenu en bon état et correctement entretenu. Il importe de consulter le fournisseur de votre équipement de protection individuelle pour le choix de l'équipement et les normes appropriées. Pour plus d'informations concernant les normes, contactez l'organisation nationale vous correspondant.

Le choix final d'un équipement de protection dépend de l'évaluation des risques. Il est important de s'assurer de la compatibilité de tous les éléments d'un équipement de protection individuelle.

Mesures de protection individuelles

Mesures d'hygiène

Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection respiratoire

Si une ventilation aspirante locale ou d'autres méthodes de ventilation ne peuvent pas être mises en place ou se révèlent insuffisantes, porter des dispositifs de protection respiratoire adaptés. Porter des dispositifs de protection respiratoire adaptés en cas de risque de dépassement des limites d'exposition. Le choix du dispositif respiratoire adapté dépendra de l'évaluation du risque dans l'environnement du lieu de travail et de la tâche effectuée. Si nécessaire, le dispositif respiratoire doit être certifié comme dispositif sécuritaire dans des atmosphères explosives définies (étiquette EX). Les dispositifs de protection respiratoire doivent être contrôlés pour vérifier qu'ils sont correctement adaptés chaque fois qu'ils sont portés. Consulter la norme européenne EN 529 pour obtenir des directives complémentaires sur le choix, l'utilisation, l'entretien et la maintenance des dispositifs de protection respiratoire.

Un appareil respiratoire adapté (indépendant de l'atmosphère ambiante) doit être porté si l'une des situations suivantes se produit.

- Lorsque l'atmosphère sur le lieu de travail est considérée comme constituant un danger immédiat pour la vie et la santé.
- Lorsqu'il existe un risque que l'atmosphère du lieu de travail soit pauvre en oxygène.
- Lorsque l'atmosphère du lieu de travail n'est pas contrôlée.
- Lorsque l'atmosphère du lieu de travail est inconnue.
- Lorsqu'il existe un risque de perte de connaissance ou d'asphyxie.
- Lorsque l'entrée dans un espace confiné est nécessaire.
- Lorsqu'il existe un risque que des gaz pouvant constituer un risque d'incendie ou d'explosion soient libérés.
- Lorsque la concentration des contaminants dans l'atmosphère excède le niveau de protection (concentration permmissible maximale) fourni par un dispositif de filtration.
- Lorsque les contaminants présentent une faible odeur ne pouvant ni être goûtée ni sentie par le porteur d'un dispositif de filtration en cas d'épuisement ou de saturation du filtre.
- Lorsqu'il existe un risque de dépassement des limites d'exposition au sulfure d'hydrogène.

S'il s'avère impératif d'utiliser un dispositif de protection respiratoire, mais que l'utilisation d'un appareil respiratoire (indépendant de l'atmosphère ambiante) n'est pas obligatoire, un dispositif de filtration adapté doit alors être porté.

La classe du filtre doit être adaptée à la concentration maximale des contaminants (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être atteinte pendant la manipulation du produit.

Recommandé: Filtre à gaz convenant pour les gaz et les vapeurs. Type de filtre : A
Filtre combiné convenant aux gaz, aux vapeurs et aux particules (poussière, fumée, brouillard, aérosol). Type de filtre : AP

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.

Protection de la peau

Protection des mains

Informations générales:

Comme il existe des environnements de travail particuliers et que les pratiques de manipulation des matériaux varient, des procédures de sécurité devraient être définies pour chaque application prévue. Le choix correct des gants de protection dépend des produits chimiques manipulés et des conditions de travail et d'utilisation. La plupart des gants ne fournissent une protection que pendant un laps de temps limité avant qu'il soit nécessaire de les jeter et de les remplacer (même les meilleurs gants résistant aux produits chimiques se percent après des expositions répétées aux produits chimiques).

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les gants doivent être choisis en consultation avec le fournisseur ou le fabricant et ce choix doit prendre en compte une évaluation complète des conditions de travail.

Porter des gants résistants aux agents chimiques.
Recommandé : gants en nitrile.

Les gants protecteurs doivent fournir une protection adéquate contre les risques mécaniques (notamment abrasion, coupure de lame et perforation).

Ne pas réutiliser les gants.

Les gants de protection se détériorent au fil du temps suite à des dommages physiques et chimiques. Examiner et remplacer régulièrement les gants.

La fréquence de remplacement est fonction des circonstances d'utilisation.

Durée de percée:

Les données de durée de percement sont générées par les fabricants de gants dans des conditions de test en laboratoire et elles représentent la durée pendant laquelle on peut s'attendre à ce qu'un gant fournisse une résistance efficace contre la perméabilité. Il est important, lorsque l'on suit les recommandations de durée de percement, que les conditions réelles du lieu de travail soient prises en compte. Consultez toujours votre fournisseur de gants pour avoir des informations techniques à jour sur les durées de percement pour le type de gants recommandé.

Nos recommandations pour le choix des gants sont les suivantes:

Contact continu:

Gant avec une durée de percement minimale de 240 minutes ou supérieure à 480 minutes s'il est possible de trouver des gants appropriés.

Si l'on ne dispose pas de gants appropriés offrant ce niveau de protection, des gants avec des durées de percement plus faibles peuvent convenir si des régimes appropriés d'entretien et de remplacement des gants sont définis et suivis.

Protection à court terme / contre les éclaboussures:

Les durées de percement recommandées sont celles recommandées ci-dessus.

On reconnaît le fait que pour des expositions à court terme et transitoires, des gants ayant des durées de percement plus faibles peuvent être communément utilisés. A cet effet, des régimes d'entretien et de remplacement appropriés doivent être déterminés et scrupuleusement suivis.

Epaisseur des gants:

Pour des applications générales, nous recommandons des gants avec une épaisseur généralement supérieure à 0,35 mm.

Il faut souligner que l'épaisseur des gants n'est pas nécessairement un bon moyen de prévoir la résistance des gants à un produit chimique particulier, car l'efficacité d'un gant contre la pénétration, dépendra de la composition exacte du matériau du gant. Le choix d'un gant devra donc être fondé sur la considération des exigences de la tâche et sur la connaissance des durées de rupture.

du fabricant du gant, du type de gant et du modèle de gant. Les données techniques du fabricant doivent donc toujours être prises en compte pour garantir le choix du gant le plus approprié à une tâche donnée.

Remarque : Selon l'activité menée, des gants d'épaisseurs différentes peuvent être requis pour des tâches particulières. Par exemple :

- Des gants plus fins (jusqu'à 0,1 mm ou moins) peuvent être nécessaires lorsqu'un degré élevé de dextérité manuelle est nécessaire. Toutefois, ces gants sont plus susceptibles d'offrir une protection de courte durée et doivent normalement servir pour un seul usage et être jetés ensuite.

- Des gants plus épais (jusqu'à 3 mm ou plus) peuvent être requis lorsqu'il y a un risque mécanique (ainsi qu'un risque chimique), c'est-à-dire en cas de potentiel d'abrasion ou de perforation.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Peau et corps

Porter un vêtement de protection approprié.
 Chaussures extrêmement résistantes aux produits chimiques.
 Lorsqu'il existe un risque d'inflammation, porter des vêtements et des gants protecteurs intrinsèquement résistants au feu.
 Se référer à la norme : ISO 11612
 En cas de risque d'inflammation engendré par l'électricité statique, porter des vêtements de protection anti-statiques. Pour accroître leur efficacité contre l'électricité statique, les bleus de travail, les bottes et les gants doivent tous être anti-statiques.
 Se référer à la norme : EN 1149
 Les bleus de travail en coton ou en polyester/coton offrent une protection contre la contamination superficielle légère uniquement.
 Les vêtements de travail/bleus de travail doivent être nettoyés régulièrement. Le nettoyage des vêtements de travail contaminés doit uniquement être effectué par des nettoyeurs professionnels qui ont été informés des risques induits par la contamination. Toujours tenir les vêtements de travail contaminés éloignés des vêtements de travail et des vêtements personnels non contaminés.
 Lorsque le risque d'exposition cutanée est élevé (l'expérience montre que ce risque pourrait s'appliquer aux tâches suivantes : travail de nettoyage, maintenance et service, remplissage et transfert, prélèvement des échantillons et nettoyage des déversements), une combinaison et des bottes de protection contre les produits chimiques sont indispensables.

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour s'assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique	Liquide.
Couleur	Bleu.
Odeur	Carburant diesel
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	Non disponible.
Point de fusion/point de congélation	-25 à -10°C (-13 à 14°F)
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	150 à 380°C (302 à 716°F)
Point d'écoulement	-6 à 0 °C
Point d'éclair	Vase clos: >60°C (>140°F) [Pensky-Martens.]
Taux d'évaporation	Non disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Seuil minimal: 0.6% Seuil maximal: 6.5%
Pression de vapeur	<1 kPa (<7.52 mm Hg) à 37.8°C
Densité de vapeur	Non disponible.
Densité relative	Non disponible.
Masse volumique	<890 kg/m³ (<0.89 g/cm³) à 15°C
Solubilité(s)	Très légèrement soluble dans l'eau
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Cinématique: 1.5 à 6 mm²/s (1.5 à 6 cSt) à 40°C
Propriétés explosives	Non disponible.
Propriétés comburantes	Non disponible.

9.2 Autres informations

Nom du produit Diesel Marine Leger (DML)

Code du produit SFR2124

Page 9 de 90

Version 2

Date d'édition 5 Septembre 2014

Format France (France)

Langue FRANÇAIS

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Aucune information additionnelle.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité** Aucune donnée de test spécifique disponible pour ce produit. Se référer à la section Conditions à éviter et matériaux incompatibles pour des informations supplémentaires.
- 10.2 Stabilité chimique** Le produit est stable.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Dans les conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune polymérisation dangereuse n'est censée se produire.
Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
- 10.4 Conditions à éviter** Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas mettre sous pression, couper, souder, braser, perforer, meuler les conteneurs ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation. Tenir à l'écart des sources de chaleur excessive.
- 10.5 Matières incompatibles** Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières comburantes.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux** Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit/ composant	Résultat / Voie	Administration des essais / Nombre	Espèces	Dosage	Exposition	Remarques du déclarant / fabricant	
☑ Combustibles, diesels	CL50 Inhalation	Équivalent à l'OECD	403	Rat	4.1 mg/l	4 heures	Sur la base de Carburant diesel
	Poussière et brouillards						
	DL50 Cutané	Équivalent à l'OECD	434	Lapin	>4300 mg/kg	-	Sur la base de No. 2 Huile de Chauffe.
	DL50 Cutané	Équivalent à l'OECD	434	Lapin	>4300 mg/kg	-	Sur la base de Carburant diesel
	DL50 Orale	Équivalent à l'OECD	401	Rat	17900 mg/kg	-	Sur la base de No. 2 Huile de Chauffe.
	DL50 Orale	Équivalent à l'OECD	420	Rat	7600 mg/kg	-	Sur la base de Carburant diesel

Irritation/Corrosion

Nom du produit/ composant	Administration des essais / Numéro de l'essai	Espèces	Voie / Résultat	Concentration de l'essai	Remarques du déclarant / fabricant	
☑ Combustibles, diesels	Équivalent à l'OECD	404	Lapin	Peau - Irritation	-	Sur la base de No. 2 Huile de Chauffe.
	Équivalent à l'OECD	404	Lapin	Peau - Irritation	-	Sur la base de Carburant diesel
	Équivalent à l'OECD	405	Lapin	Yeux - Non irritant pour les yeux.	-	Sur la base de No. 2 Huile de Chauffe.
	Équivalent à l'OECD	405	Lapin	Yeux - Non irritant pour les yeux.	-	Sur la base de Carburant diesel

Sensibilisant

Nom du produit Diesel Marine Leger (DML)	Code du produit SFR2124	Page 10 de 90
Version 2	Date d'édition 5 Septembre 2014	Langue FRANÇAIS
	Format France (France)	

SECTION 11: Informations toxicologiques

Nom du produit/ composant	Voie	Administration des essais / Numéro de l'essai	Espèces	Résultat	Remarques du déclarant / fabricant
☑ Combustibles, diesels	peau	Équivalent à l'OECD 406	Cobaye	Non sensibilisant	Sur la base de No. 2 Huile de Chauffe.
	peau	Équivalent à l'OECD 406	Cobaye	Non sensibilisant	Sur la base de Carburant diésel

MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Nom du produit/ composant	Administration des essais / Numéro de l'essai	Cellule	Type	Résultat	Remarques du déclarant / fabricant
☑ Combustibles, diesels	OECD 471	-	Expérience: In vitro Sujet: Espèces non mammifères	Positif	Sur la base de Carburant diésel
	Équivalent à l'OECD 476	Cellule: Germe	Expérience: In vitro Sujet: Mammifère-Animal	Négatif	Sur la base de Huile de Chauffe.
	pas une directive	Cellule: Somatique	Expérience: In vivo Sujet: Non spécifiée	Négatif	Sur la base de Huile de Chauffe.

Conclusion/Résumé Non classé. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Cancérogénicité

Nom du produit/ composant	Administration des essais / Numéro de l'essai	Espèces	Voie	Exposition	Résultat	Remarques du déclarant / fabricant
☑ Combustibles, diesels	Équivalent à l'OECD 451	Souris	Cutané	2 années	Positif	Sur la base de Huile de Chauffe.

Conclusion/Résumé Susceptible de provoquer le cancer.

Toxicité pour la reproduction

Nom du produit/ composant	Administration des essais / Numéro de l'essai	Espèces	Voie	Exposition	Développement	Toxicité lors de la grossesse	Fertilité	Remarques du déclarant / fabricant
☑ Combustibles, diesels	Équivalent à l'OECD 414	Rat	Cutané	20 jours	Négatif	-	-	Effets observés à des doses toxiques pour la mère. (Sur la base de Condensats (pétrole), tour sous vide)
	Équivalent à l'OECD 414	Rat	Cutané	10 jours	Négatif	-	-	Effets observés à des doses toxiques pour la mère. (Sur la base de Carburant diésel)
	Équivalent à l'OECD 414	Rat	Cutané	10 jours	Négatif	-	-	Effets observés à des doses toxiques pour la mère. (Sur la base de No. 2 Huile de Chauffe.)

SECTION 11: Informations toxicologiques

Conclusion/Résumé Développement: Non classé. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.
 Fertilité: Non classé. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.
 Effets sur ou via l'allaitement: Non classé. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité pour certains organes cibles

Produit / Ingredient Nom	Hazard	Administration des essais / Numéro de l'essai	Espèces	Voie	Type	Dosage	Exposition	Organes cibles	Remarques du déclarant / fabricant
☑ Combustibles, diesels	STOT - RE	Équivalent à l'OECD 411	Rat	Cutané	LOAEL	20 à 200 mg/kg bw/jour	90 jours	le sang	Sur la base de Condensats (pétrole), tour sous vide
	STOT - SE	Équivalent à l'OECD 434	Lapin	Cutané	LOAEL	>2000 mg/kg	-	-	Sur la base de Huile de Chauffe.
	STOT - SE	Équivalent à l'OECD 401	Rat	Orale	LOAEL	>2000 mg/kg	-	-	Sur la base de Huile de Chauffe.
	STOT - RE	Équivalent à l'OECD 413	Rat	Inhalation	NOAEC	>0.2 mg/l /6 heures	90 jours	-	Sur la base de Carburant diésel
	STOT - SE	Équivalent à l'OECD 403	Rat	Inhalation	LOAEL	>5 mg/l	4 heures	-	Sur la base de Carburant diésel

Conclusion/Résumé STOT - RE: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 STOT - SE: Non classé. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Informations sur les voies d'exposition probables

☑ Voies d'entrée probables : Cutané, Inhalation.

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation Nocif par inhalation.

Ingestion Risque d'absorption par aspiration. Si le produit est ingéré, il peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions.

Contact avec la peau Irritant pour la peau.

Contact avec les yeux Peut causer une irritation des yeux.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
 nausées ou vomissements
 migraine
 somnolence/fatigue
 étourdissements/vertiges
 évanouissement

Ingestion Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
 nausées ou vomissements

Contact avec la peau Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
 irritation
 rougeur

Contact avec les yeux Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
 douleur ou irritation
 larmolement
 rougeur

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Inhalation Les vapeurs, brouillards ou fumées peuvent contenir des hydrocarbures polynucléaires aromatiques dont certains sont des cancérigènes cutanés. Peut être nocif par inhalation en cas d'exposition aux vapeurs, brouillards, ou fumées, résultant de la décomposition thermique. Les vapeurs, le brouillard ou les émanations peuvent irriter le nez, la bouche et les voies respiratoires.

SECTION 11: Informations toxicologiques

Ingestion	En cas d'ingestion, peut irriter la bouche, la gorge et le système digestif. En cas d'ingestion, peut provoquer des douleurs abdominales, des crampes d'estomac, des nausées, des vomissements et une diarrhée.
Contact avec la peau	A l'instar des produits du même type contenant des hydrocarbures polynucléaires aromatiques (HPA) à des concentrations potentiellement nocives, le contact prolongé ou fréquent avec la peau peut entraîner une dermatite ou des altérations cutanées irréversibles, dont le cancer de la peau.
Contact avec les yeux	Risque potentiel de piqure ou de rougeur passagère en cas de contact accidentel avec les yeux. Les vapeurs, le brouillard ou les émanations peuvent provoquer une irritation oculaire. L'exposition aux vapeurs, au brouillard ou aux fumées peut provoquer des symptômes tels que des yeux qui piquent, des yeux rouges ou larmoyants.
Effets chroniques potentiels pour la santé	
Généralités	Les vapeurs, brouillards ou fumées peuvent contenir des hydrocarbures polynucléaires aromatiques dont certains sont des cancérrogènes cutanés.
Cancérogénicité	Effet cancérogène suspecté — preuves insuffisantes. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.
Mutagénicité	Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur le développement	Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur la fertilité	Aucun effet important ou danger critique connu.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Nom du produit/ composant	Administration des essais / Numéro de l'essai	Espèces	Type / Résultat	Exposition	Effets	Remarques du déclarant / fabricant
Combustibles, diesels	Données - modélisées	Micro- organisme	EL50 >1000 mg/l Nominal Eau douce	40 heures	inhibition de la croissance	Sur la base de Gazole de distillation sous vide / Gas-oil d'hydrocraquage / Fiouls de distillat
	Données - modélisées	Micro- organisme	NOELR 3.217 mg/l Nominal Eau douce	40 heures	inhibition de la croissance	Sur la base de Gazole de distillation sous vide / Gas-oil d'hydrocraquage / Fiouls de distillat
	OECD 201	Algues	Aiguë EL50 22 mg/l Nominal Eau douce	72 heures	(taux de croissance)	Sur la base de Carburant diésel
	OECD 202	Daphnie	Aiguë EL50 210 mg/l Nominal Eau douce	48 heures	Mobilité	Sur la base de Carburant diésel
	OECD 202	Daphnie	Aiguë EL50 68 mg/l Nominal Eau douce	48 heures	Mobilité	Sur la base de Carburant diésel
	OECD 201	Algues	Aiguë ErL50 78 mg/l Nominal Eau douce	72 heures	(taux de croissance)	Sur la base de Carburant diésel
	OECD 203	Poisson	Aiguë LL50 65 mg/l Nominal Eau douce	96 heures	Mortalité	Sur la base de Carburant diésel
	OECD 203	Poisson	Aiguë LL50 21 mg/l Nominal Eau douce	96 heures	Mortalité	Sur la base de

Nom du produit Diesel Marine Leger (DML)

Code du produit SFR2124

Page 13 de 90

Version 2

Date d'édition 5 Septembre 2014

Format France
(France)

Langue FRANÇAIS

SECTION 12: Informations écologiques

OECD	201	Algues	Aiguë NOELR 10 mg/l Nominal Eau douce	72 heures	(taux de croissance)	Carburant diésel Sur la base de Carburant diésel
OECD	201	Algues	Aiguë NOELR 1 mg/l Nominal Eau douce	72 heures	(taux de croissance)	Sur la base de Carburant diésel
OECD	202	Daphnie	Aiguë NOELR 46 mg/l Nominal Eau douce	48 heures	Mobilité	Sur la base de Carburant diésel
Données modélisées	-	Poisson	Chronique NOEL 0.083 mg/l Nominal Eau douce	14 jours	Mortalité	Sur la base de Gazole de distillation sous vide / Gas-oil d'hydrocraquage / Fiouls de distillat
Données modélisées	-	Daphnie	Chronique NOELR 0.2 mg/l Nominal Eau douce	21 jours	Immobilisation	Sur la base de Gazole de distillation sous vide / Gas-oil d'hydrocraquage / Fiouls de distillat

Dangers pour l'environnement

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

12.2 Persistance et dégradabilité

Partiellement biodégradable

Nom du produit/ composant	Administration des essais / Numéro de l'essai	Résultat - Exposition	Remarques
Combustibles, diesels	OECD 301 F	60 % - Facilement - 28 jours	Sur la base de Carburant diésel
	OECD 301 F	57.5 % - Non facilement - 28 jours	Sur la base de Carburant diésel
	Équivalent à l'EPA OTS 796. 3100	35 % - Non facilement - 28 jours	Sur la base de Gas-oils (pétrole), solvant raffiné.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Il ne devrait pas y avoir de bioaccumulation de ce produit dans l'environnement au travers des chaînes alimentaires.

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc})

Non disponible.

Mobilité

Les déversements peuvent s'accompagner d'une pénétration dans le sol, entraînant une pollution des eaux souterraines. Ce matériau peut s'accumuler en sédiments.

12.5 Résultats des évaluations PBT et tPtB

PBT

Non applicable.

tPtB

Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes

Autres renseignements écologiques

Les déversements de ce produit peuvent former une pellicule à la surface de l'eau, provoquant des dommages physiques aux organismes aquatiques et pouvant perturber les transferts d'oxygène.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Méthodes d'élimination des déchets

est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Ne pas éliminer de quantités significatives de déchets résiduels du produit dans les égouts. Les traiter dans une usine de traitement des eaux usées appropriée. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.

Déchets Dangereux

Oui.

Catalogue Européen des Déchets

Code de déchets	Désignation du déchet
13 07 01*	fuel oil et diesel

Cependant, toute déviation de l'utilisation prévue et/ou présence de tout contaminant potentiel est susceptible de réclamer l'application d'un autre code de mise au rebut des déchets par l'utilisateur

Emballage





Méthodes d'élimination des déchets

L'élimination de quantités importantes doit être effectuée par des spécialistes dûment habilités. Recyclez, si possible.

Précautions particulières

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les bâches internes peuvent retenir des restes de produit. Les emballages vides présentent un danger d'incendie car ils peuvent renfermer des résidus et des vapeurs inflammables. Ne jamais couper, souder ou braser les emballages vides. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	<input checked="" type="checkbox"/> N1202	<input checked="" type="checkbox"/> N1202	<input checked="" type="checkbox"/> N1202	<input checked="" type="checkbox"/> N1202
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	GAZOLE	GAZOLE	GAZOLE. Polluant marin (Combustibles, diesels)	GAZOLE
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3 	3 	3 	3 
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui.	Oui.	Oui.	<input checked="" type="checkbox"/> Non.
Autres informations	<input checked="" type="checkbox"/> Le marquage relatif à une substance dangereuse pour l'environnement n'est pas exigé en cas de transport dans des quantités inférieures ou égales à 5 L ou 5 kg. <u>Numéro d'identification du danger</u> 30 <u>Dispositions particulières</u>	<input checked="" type="checkbox"/> Le marquage relatif à une substance dangereuse pour l'environnement n'est pas exigé en cas de transport dans des quantités inférieures ou égales à 5 L ou 5 kg. <u>Remarques</u> Tableau C Danger: 3+ (N2, CMR, F)	<input checked="" type="checkbox"/> Le marquage relatif à un polluant marin n'est pas exigé en cas de transport dans des quantités inférieures ou égales à 5 L ou 5 kg. <u>Programmes d'urgence ("EmS")</u> F-E, S-E	<input checked="" type="checkbox"/> Le marquage relatif à une substance dangereuse pour l'environnement peut être affiché s'il est exigé par d'autres réglementations sur le transport.

SECTION 14: Informations relatives au transport				
	640 (E)			
	<u>Code tunnel</u> D/E			

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non disponible.

ADR/RID Code de classification: F1
ADN Code de classification: F1

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux Non applicable.

Autres réglementations

Statut REACH
Inventaire des États-Unis (TSCA 8b)
Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS)
Inventaire du Canada
Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)
Inventaire du Japon (ENCS)
Inventaire de Corée (KECI)
Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS)

La société, identifiée à la section 1, vend ce produit dans l'UE en accord avec les exigences actuelles du règlement REACH.

Indéterminé.

Indéterminé.

Indéterminé.

Indéterminé.

Indéterminé.

Indéterminé.

Indéterminé.

Réglementations nationales

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7

Sécurité sociale: tableau 36 bis

Surveillance médicale renforcée

Non classé.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique Non applicable.


Nom du produit	Diesel Marine Leger (DML)	Code du produit	SFR2124	Page 16 de 90
Version	2	Date d'édition	5 Septembre 2014	Langue
		Format	France (France)	FRANÇAIS

SECTION 16: Autres informations


Abréviations et acronymes

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure
 ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
 ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
 FBC = Facteur de Bioconcentration
 CAS = Chemical Abstracts Service
 CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
 CSA = Evaluation de la Sécurité Chimique
 CSR = Rapport sur la Sécurité Chimique
 DMEL = Dose dérivée avec effet minimum
 DNEL = Dose dérivée sans effet
 DPD = Directive Préparations Dangereuses [1999/45/CE]
 DSD = Directive Substances Dangereuses [1999/45/CE]
 EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
 SE = Scenario d'Exposition
 Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
 CED = Catalogue Européen des Déchets
 SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
 IATA = Association Internationale du Transport Aérien
 CVI = Conteneurs en Vrac Intermédiaires
 code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
 LogK_{ow} = Coefficient de partage octanol/eau
 MARPOL 73/78 = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
 OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques
 PTB = Persistants, Toxiques et Bioaccumulables
 CPSE = Concentration Prédite Sans Effet
 RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
 RRN = Numéro d'enregistrement REACH
 TDAA = Température de décomposition auto-accélérée
 SVHC = Substances extrêmement préoccupantes
 TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée
 TSOC-EU = Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique
 TWA = Moyenne pondérée dans le temps
 NU = Nations Unies
 UVCB = Substances hydrocarbures complexes
 COV = Composés Organiques Volatils
 tPtB = Très Persistant et très Bioaccumulable

Texte intégral des mentions H abrégées

 H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H332 (inhalation) Nocif par inhalation.
 H351 Susceptible de provoquer le cancer.
 H373 (bone marrow, liver and thymus) Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (moelle osseuse, foie et thymus)
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

 Acute Tox. 4, H332 TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 4
 Aquatic Chronic 2, H411 TOXICITÉ À LONG TERME POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2
 Asp. Tox. 1, H304 DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
 Carc. 2, H351 CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 2
 Flam. Liq. 3, H226 LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3
 Skin Irrit. 2, H315 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
 STOT RE 2, H373 (bone marrow, liver and thymus) TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE (moelle osseuse, foie et thymus) - Catégorie 2

Texte intégral des phrases R abrégées

R40- Effet cancérigène suspecté — preuves insuffisantes.
 R20- Nocif par inhalation.
 R65- Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
 R38- Irritant pour la peau.
 R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

SECTION 16: Autres informations

Texte intégral des classifications [DSD/DPD] Carc. Cat. 3 - Cancérogène Catégorie 3
Xn - Nocif
Xi - Irritant
N - Dangereux pour l'environnement

Historique

Date d'édition/ Date de révision 05/09/2014.

Date de la précédente édition 14/06/2011.

Élaborée par Product Stewardship

✔ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Toutes les mesures raisonnablement réalisables ont été prises pour assurer l'exactitude de cette fiche signalétique et des informations sur la santé, la sécurité et l'environnement qu'elle contient à la date spécifiée ci-dessous. Aucune garantie ou représentation, expresse ou implicite, n'est exprimée quant à l'exactitude ou l'intégrité des données et informations de cette fiche signalétique.

Les données et les conseils donnés s'appliquent si le produit est vendu pour la ou les applications indiquées. Ne pas utiliser le produit pour une ou des applications autres que celles indiquées sans nous consulter.

Il est de l'obligation de l'utilisateur d'évaluer et d'utiliser ce produit de façon sûre et de respecter les lois et règlements en vigueur. Le Groupe BP ne pourra être tenu responsable de tout dommage ou blessure résultant d'une utilisation autre que celle indiquée pour le produit, de tout non respect des recommandations ou de tout danger inhérent à la nature du produit. Les acheteurs du produit pour une tierce partie à des fins d'utilisation professionnelle ont le devoir de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer que toute personne manipulant ou utilisant le produit reçoit les informations contenues dans cette fiche signalétique. Les employeurs ont le devoir d'indiquer tout danger décrit dans cette fiche, ainsi que les précautions à prendre, aux employés et autres personnes pouvant être affectées.



Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe)

Consommateur

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit	Mélange
Code	SFR2124
Nom du produit	Diesel Marine Leger (DML)

Section 1:: Titre

Titre court du scénario d'exposition	Gas Oils (vacuum, hydrocracked & distillate fuels) R20, R38, R40, R65, R51/53 Use as a fuel - Consumer
Liste des descripteurs d'utilisation	Nom de l'utilisation identifiée: Utilisation comme carburant - Consommateur Secteur d'utilisation finale: SU21 Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non. Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC09a, ERC09b Secteur de marché par type de produit chimique: PC13 Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement: ESVOC SpERC 9.12c.v1

Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition	Englobe les utilisations dans les carburants liquides pour consommateurs.
Méthode d'évaluation	Voir la section 3

Section 2:: Conditions de fonctionnement et mesures de gestion des risques

Section 2.1:: Contrôle de l'exposition des consommateurs

Concentration de la substance dans le mélange ou l'article	Englobe les concentrations jusqu'à 100%
État physique:	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa

Scénarios contributifs: Conditions de fonctionnement et mesures de gestion des risques

Catégorie(s) de produits chimiques 13: Carburants Liquide : Ravitaillement en carburant automobile
Conditions de fonctionnement (consommateurs): Englobe les concentrations jusqu'à 100% Englobe l'utilisation jusqu'à... 52 jours par an Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 heure/jour d'utilisation Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 210.00 cm² A chaque utilisation, englobe les quantités jusqu'à 37500 g Englobe l'utilisation en extérieur. Englobe l'utilisation dans une pièce de taille 100 m³ Englobe l'exposition jusqu'à 0.05 heures par événement
Mesures de gestion des risques (consommateurs): Aucune mesure particulière de gestion des risques identifiée au-delà des conditions de fonctionnement déjà exposées.

Catégorie(s) de produits chimiques 13: Carburants Liquide : équipements de jardin - Utilisation
Conditions de fonctionnement (consommateurs): Englobe les concentrations jusqu'à 100% Englobe l'utilisation jusqu'à... 26 jours par an Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 heure/jour d'utilisation A chaque utilisation, englobe les quantités jusqu'à 750 g Englobe l'utilisation en extérieur. Englobe l'utilisation dans une pièce de taille 100 m³ Englobe l'exposition jusqu'à 2.00 heures par événement
Mesures de gestion des risques (consommateurs): Aucune mesure particulière de gestion des risques identifiée au-delà des conditions de fonctionnement déjà exposées.

Catégorie(s) de produits chimiques 13 Liquide : Équipements de jardin – Ravitaillement en carburant
Conditions de fonctionnement (consommateurs): Englobe les concentrations jusqu'à 100% Englobe l'utilisation jusqu'à... 26 jours par an Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 heure/jour d'utilisation Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 420.00 cm² A chaque utilisation, englobe les quantités jusqu'à 750 g Englobe l'utilisation dans un garage à une voiture (34 m³) sous une ventilation courante. Englobe l'utilisation dans une pièce de taille 34 m³ Englobe l'exposition jusqu'à 0.03 heures par événement
Mesures de gestion des risques (consommateurs): Aucune mesure particulière de gestion des risques identifiée au-delà des conditions de fonctionnement déjà exposées.

Diesel Marine Leger (DML)

Gas Oils (vacuum, hydrocracked & distillate fuels) R20, R38, R40, R65, R51/53 Use as a fuel - Consumer

Date d'édition/Date de révision

EES Revision date)

19/90

Section 2.2.: Contrôle de l'exposition environnementale

Caractéristiques du produit:	La substance est un UVCB complexe Majoritairement hydrophobe
Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région :	0.1
Tonnage de l'utilisation régionale (tonnes/an) :	1.6E7
Fraction du tonnage régional utilisée localement :	0.0005
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour) :	2.3E4
Fréquence et durée de l'utilisation:	Rejet continu.
Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement:	Le risque d'exposition environnementale concerne les humains par exposition indirecte (principalement ingestion).
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer:	Émissions de combustion limitées par les exigences de contrôles des émissions d'échappement. Émissions de combustion envisagées dans l'évaluation d'exposition régionale.
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets:	La récupération et le recyclage externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.
CR - Pour le compartiment à air:	1.11E-02
CR - Pour le compartiment à eau:	5.99E-02

Section 3: Estimation d'exposition et référence à sa source

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement: 1:	
Évaluation de l'exposition (environnementale) :	La méthode Hydrocarbon Block a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale dans le modèle Petrorisk.
Estimation de l'exposition	Non disponible.
Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs: 0:	
Évaluation de l'exposition (humaine) :	Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions des consommateurs, à moins que le contraire ne soit précisé.
Estimation de l'exposition	Non disponible.

Section 4: Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Environnement	Voir la fiche de renseignements sur les catégories spécifiques SpERC pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle.
Santé	<p>Les expositions prévues ne devraient pas dépasser les DN(M)EL lorsque les conditions de fonctionnement/mesures de gestion des risques décrites dans la Section 2 sont appliquées.</p> <p>Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent.</p>



Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe)

Industriel

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit	Mélange
Code	SFR2124
Nom du produit	Diesel Marine Leger (DML)

Section 1:: Titre

Titre court du scénario d'exposition	Gas Oils (vacuum, hydrocracked & distillate fuels) R20, R38, R40, R65, R51/53 Distribution of Substance - Industrial
Liste des descripteurs d'utilisation	Nom de l'utilisation identifiée: Distribution de la substance Catégorie de procédé: PROC01, PROC02, PROC03, PROC04, PROC08a, PROC08b, PROC15, PROC09 Secteur d'utilisation finale: SU03 Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non. Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC06a, ERC01, ERC02, ERC03, ERC04, ERC05, ERC06b, ERC06c, ERC06d, ERC07 Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement: ESVOC SpERC 1.1b.v1

Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition	Chargement en vrac (y compris les bâtiments maritimes/péniches, les autorails/voitures de route et le chargement dans des conteneurs IBC) et reconditionnement (y compris les fûts et les petits paquets) de la substance, y compris son échantillonnage, son s
Méthode d'évaluation	Voir la section 3

Section 2: Conditions de fonctionnement et mesures de gestion des risques

Section 2.1: Contrôle de l'exposition des travailleurs

Caractéristiques du produit:

État physique:	Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa dans les CNTP.
Concentration de la substance dans le produit:	Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que le contraire ne soit précisé).
Fréquence et durée de l'utilisation:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (à moins que le contraire ne soit précisé).
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs:	Présume une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire. Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place.

Scénarios contributifs: Conditions de fonctionnement et mesures de gestion des risques

Mesures générales applicables à toutes les activités: Contrôler toute exposition potentielle en utilisant des mesures comme les systèmes confinés ou fermés, des installations correctement conçues et entretenues et un bon niveau de ventilation générale.

Drainer les systèmes et les circuits de transfert avant de rompre le confinement.

Vidanger et rincer l'équipement avant la maintenance lorsque cela est possible.

En cas d'exposition potentielle : vérifier que le personnel compétent est informé de la nature de l'exposition et a les connaissances de base pour minimiser les expositions ; vérifier qu'un équipement de protection individuelle adapté est disponible ; nettoyer les déversements et éliminer les déchets conformément aux exigences réglementaires ; surveiller l'efficacité des mesures de contrôle ; envisager une surveillance sanitaire ; identifier et appliquer des actions correctives.

Mesures générales (irritants cutanés): Éviter tout contact cutané avec le produit, nettoyer immédiatement toute contamination/déversement.

Porter des gants (homologués EN374) si la contamination des mains est vraisemblable, rincer immédiatement toute contamination cutanée.

Mettre en place une formation de base des employés pour prévenir/minimiser les expositions et pour signaler tout problème cutané éventuel.

Expositions générales (systèmes fermés): Manipuler la substance en système fermé.

Diesel Marine Leger (DML)

Gas Oils (vacuum, hydrocracked & distillate fuels) R20, R38, R40, R65, R51/53 Distribution of Substance - Industrial

21/90

Expositions générales (systèmes ouverts): Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Échantillonnage dans le procédé: Aucune autre mesure spécifique identifiée.

Activités de laboratoire: Aucune autre mesure spécifique identifiée.

chargement et déchargement fermés du vrac: Manipuler la substance en système fermé. Porter des gants adaptés homologués EN 374.

chargement et déchargement ouverts du vrac: Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Remplissage des fûts et des petits emballages: Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Nettoyage et maintenance des équipements: Drainer le système avant toute introduction dans l'équipement ou opération de maintenance. Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés.

Stockage: Manipuler la substance en système fermé.

Section 2.2:: Contrôle de l'exposition environnementale

Caractéristiques du produit: La substance est un UVCB complexe Majoritairement hydrophobe

Quantités utilisées:

Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région : 0.1

Tonnage de l'utilisation régionale (tonnes/an) : 2.8E7

Fraction du tonnage régional utilisée localement : 0.002

Tonnage annuel du site (tonnes/an) : 5.6E4

Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour) : 1.9E5

Fréquence et durée de l'utilisation: Rejet continu.

Jours d'émission (jours/an) : 300

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:

Facteur de dilution local dans l'eau douce : 10

Facteur de dilution local dans l'eau de mer : 100

Rejet d'une fraction dans l'air depuis le procédé (rejet initial avant RMM) : 1.0E-3

Rejet d'une fraction dans le sol depuis le procédé (rejet initial avant RMM) : 0.00001

Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé (rejet initial avant RMM) : 1.0E-6

Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet: Les pratiques courantes varient en fonction des sites ; de ce fait, des estimations conservatives des émissions liées au procédé sont utilisées.

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol: Le risque d'exposition environnementale concerne les humains par exposition indirecte (principalement ingestion). Empêcher tout rejet de la substance non dissoute vers les eaux usées sur site ou les récupérer. Aucun traitement des eaux usées n'est obligatoire.

Traiter les émissions dans l'air pour atteindre un rendement d'épuration typique de (%) : 90

Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans le milieu récepteur) pour atteindre le rendement d'épuration requis de ³ (%) : 0

En cas de rejet vers une station d'épuration des eaux usées domestiques, atteindre un rendement d'épuration sur site requis de ³ (%) : 0

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site: Empêcher tout rejet de la substance non dissoute vers les eaux usées sur site ou les récupérer. Ne pas répandre de boues industrielles sur des sols naturels. les boues doivent être incinérées, confinées ou recyclées.

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales:

Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées sur site (%) :	94.1
Rendement total d'épuration des eaux usées après RMM sur site et hors site (station d'épuration domestique) (%) :	94.1
Tonnage maximal autorisé du site (MSafe) basé sur les rejets après l'élimination totale par épuration des eaux usées (kg/j) :	2.9E6
Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées sur site (m ³ /j) :	2000
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer:	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets:	La récupération et le recyclage externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.
CR - Pour le compartiment à air:	5.29E-03
CR - Pour le compartiment à eau:	5.99E-02

Section 3:: Estimation de l'exposition

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement

Évaluation de l'exposition (environnementale) :	La méthode Hydrocarbon Block a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale dans le modèle Petrorisk.
---	---

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs

Évaluation de l'exposition (humaine) :	Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.
--	--

Section 4:: Directives de vérification de respect du scénario d'exposition

Environnement

Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Le rendement d'épuration des eaux usées requis peut être obtenu par des technologies sur site/ hors site, seules ou combinées. Le rendement d'épuration dans l'air requis peut être obtenu par des technologies sur site, seules ou combinées. Voir la fiche de renseignements sur les catégories spécifiques SpERC pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle.

Santé

Les expositions prévues ne devraient pas dépasser les valeurs de référence applicables aux consommateurs lorsque les conditions de fonctionnement/mesures de gestion des risques décrites dans la Section 2 sont appliquées.

Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent.

Les données de danger disponible ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour les effets irritants cutanés. Les données de danger disponible permettent la dérivation d'une DNEL pour d'autres effets sur la santé. Mesures de gestion des risques basées sur une caractérisation des risques qualitative.



Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDS_e)

Professionnel

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit	Mélange
Code	SFR2124
Nom du produit	Diesel Marine Leger (DML)

Section 1:: Titre

Titre court du scénario d'exposition	Gas Oils (vacuum, hydrocracked & distillate fuels) R20, R38, R40, R65, R51/53 Explosives manufacture and use - Professional
Liste des descripteurs d'utilisation	Nom de l'utilisation identifiée: Fabrication et utilisation d'explosifs Catégorie de procédé: PROC01, PROC03, PROC05, PROC08a, PROC08b Secteur d'utilisation finale: SU22 Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non. Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC08e Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement: Non applicable

Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition	Englobe les expositions entraînées par la fabrication et l'utilisation d'explosifs en suspension (y compris le transfert de matières, le mélangeage et le chargement) et le nettoyage des équipements.
Méthode d'évaluation	Voir la section 3

Section 2: Conditions de fonctionnement et mesures de gestion des risques

Section 2.1: Contrôle de l'exposition des travailleurs

Caractéristiques du produit:

État physique:	Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa dans les CNTP.
Concentration de la substance dans le produit:	Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que le contraire ne soit précisé).
Fréquence et durée de l'utilisation:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (à moins que le contraire ne soit précisé).
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs:	Présume une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire. Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place.

Scénarios contributifs: Conditions de fonctionnement et mesures de gestion des risques

Mesures générales applicables à toutes les activités: Contrôler toute exposition potentielle en utilisant des mesures comme les systèmes confinés ou fermés, des installations correctement conçues et entretenues et un bon niveau de ventilation générale.

Drainer les systèmes et les circuits de transfert avant de rompre le confinement.

Vidanger et rincer l'équipement avant la maintenance lorsque cela est possible.

En cas d'exposition potentielle : vérifier que le personnel compétent est informé de la nature de l'exposition et a les connaissances de base pour minimiser les expositions ; vérifier qu'un équipement de protection individuelle adapté est disponible ; nettoyer les déversements et éliminer les déchets conformément aux exigences réglementaires ; surveiller l'efficacité des mesures de contrôle ; envisager une surveillance sanitaire ; identifier et appliquer des actions correctives.

Mesures générales (irritants cutanés): Éviter tout contact cutané avec le produit, nettoyer immédiatement toute contamination/déversement.

Porter des gants (homologués EN374) si la contamination des mains est vraisemblable, rincer immédiatement toute contamination cutanée.

Mettre en place une formation de base des employés pour prévenir/minimiser les expositions et pour signaler tout problème cutané éventuel.

Expositions générales (systèmes fermés): Manipuler la substance en système fermé.

Expositions générales (systèmes ouverts): Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Échantillonnage dans le procédé: Aucune autre mesure spécifique identifiée.

Diesel Marine Leger (DML)

Gas Oils (vacuum, hydrocracked & distillate fuels) R20, R38, R40, R65, R51/53 Explosives manufacture and use - Professional

24/90

Transferts Fûts/lots: Utiliser des pompes à tambour ou verser précautionneusement depuis les récipients. Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés.

Transferts de vrac: Manipuler la substance en système fermé. Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Opérations de mélangeage (systèmes ouverts): Mettre en place une ventilation aspirante aux points d'émission. Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés.

Production de préparations ou d'articles par pressage de tablettes, compression, extrusion ou granulation: Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Remplissage des fûts et des petits emballages: Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Activités de laboratoire: Aucune autre mesure spécifique identifiée.

Nettoyage et maintenance des équipements: Drainer le système avant toute introduction dans l'équipement ou opération de maintenance. Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés.

Stockage: Stocker la substance en système fermé.

Section 2.2:: Contrôle de l'exposition environnementale

Caractéristiques du produit: La substance est un UVCB complexe Majoritairement hydrophobe

Quantités utilisées:

Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région : 0.1

Tonnage de l'utilisation régionale (tonnes/an) : 1.3E4

Fraction du tonnage régional utilisée localement : 0.0005

Tonnage annuel du site (tonnes/an) : 6.7

Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour) : 1.8E1

Fréquence et durée de l'utilisation: Rejet continu.

Jours d'émission (jours/an) : 365

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:

Facteur de dilution local dans l'eau douce : 10

Facteur de dilution local dans l'eau de mer : 100

Rejet d'une fraction dans l'air depuis le procédé (rejet initial avant RMM) : 0.001

Rejet d'une fraction dans le sol depuis le procédé (rejet initial avant RMM) : 0.01

Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé (rejet initial avant RMM) : 0.02

Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet: Les pratiques courantes varient en fonction des sites ; de ce fait, des estimations conservatives des émissions liées au procédé sont utilisées.

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol: Le risque d'exposition environnementale concerne les sédiments dans l'eau douce. En cas de rejet vers la station d'épuration des eaux usées domestiques, aucune épuration sur site n'est nécessaire.

Traiter les émissions dans l'air pour atteindre un rendement d'épuration typique de (%) : Non applicable.

Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans le milieu récepteur) pour atteindre le rendement d'épuration requis de ³ (%) : 8.8

En cas de rejet vers une station d'épuration des eaux usées domestiques, atteindre un rendement d'épuration sur site requis de ³ (%) : 0

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site: Ne pas répandre de boues industrielles sur des sols naturels. les boues doivent être incinérées, confinées ou recyclées.

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales:

Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées sur site (%) :	94.1
Rendement total d'épuration des eaux usées après RMM sur site et hors site (station d'épuration domestique) (%) :	94.1
Tonnage maximal autorisé du site (MSafe) basé sur les rejets après l'élimination totale par épuration des eaux usées (kg/j) :	2.9E2
Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées sur site (m ³ /j) :	2000
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer:	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets:	La récupération et le recyclage externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.
CR - Pour le compartiment à air:	1.71E-02
CR - Pour le compartiment à eau:	6.44E-02

Section 3:: Estimation de l'exposition

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement

Évaluation de l'exposition (environnementale) : La méthode Hydrocarbon Block a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale dans le modèle Petrorisk.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs

Évaluation de l'exposition (humaine) : Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Section 4:: Directives de vérification de respect du scénario d'exposition

Environnement

Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Le rendement d'épuration des eaux usées requis peut être obtenu par des technologies sur site/ hors site, seules ou combinées. Le rendement d'épuration dans l'air requis peut être obtenu par des technologies sur site, seules ou combinées.

Santé

Les expositions prévues ne devraient pas dépasser les DN(M)EL lorsque les conditions de fonctionnement/mesures de gestion des risques décrites dans la Section 2 sont appliquées.

Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent.

Les données de danger disponible ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour les effets irritants cutanés. Les données de danger disponible permettent la dérivation d'une DNEL pour d'autres effets sur la santé. Mesures de gestion des risques basées sur une caractérisation des risques qualitative.



Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe)

Industriel

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit	Mélange
Code	SFR2124
Nom du produit	Diesel Marine Leger (DML)

Section 1:: Titre

Titre court du scénario d'exposition	Gas Oils (vacuum, hydrocracked & distillate fuels) R20, R38, R40, R65, R51/53 Formulation and (re)packing of substances and mixtures - Industrial
Liste des descripteurs d'utilisation	Nom de l'utilisation identifiée: Formulation et (ré)emballage des substances et des mélanges Catégorie de procédé: PROC01, PROC02, PROC03, PROC04, PROC08a, PROC08b, PROC09, PROC15, PROC05, PROC14 Secteur d'utilisation finale: SU03, SU10 Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non. Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC02 Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement: ESVOC SpERC 2.2.v1

Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition	Formulation, emballage et réemballage de la substance et de ses mélanges dans des opérations continues ou par lots, y compris le stockage, les transferts de matière, le mélangeage, le pressage de tablettes, la compression, la granulation, l'extrusion, l'emballage à petite et grande échelle, l'échantillonnage, la maintenance et les activités de laboratoire associées.
Méthode d'évaluation	Voir la section 3

Section 2: Conditions de fonctionnement et mesures de gestion des risques

Section 2.1: Contrôle de l'exposition des travailleurs

Caractéristiques du produit:

État physique:	Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa dans les CNTP.
Concentration de la substance dans le produit:	Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que le contraire ne soit précisé).
Fréquence et durée de l'utilisation:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (à moins que le contraire ne soit précisé).
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs:	Pré suppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire. Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place.

Scénarios contributifs: Conditions de fonctionnement et mesures de gestion des risques

Mesures générales applicables à toutes les activités: Contrôler toute exposition potentielle en utilisant des mesures comme les systèmes confinés ou fermés, des installations correctement conçues et entretenues et un bon niveau de ventilation générale.

Drainer les systèmes et les circuits de transfert avant de rompre le confinement.

Vidanger et rincer l'équipement avant la maintenance lorsque cela est possible.

En cas d'exposition potentielle : vérifier que le personnel compétent est informé de la nature de l'exposition et a les connaissances de base pour minimiser les expositions ; vérifier qu'un équipement de protection individuelle adapté est disponible ; nettoyer les déversements et éliminer les déchets conformément aux exigences réglementaires ; surveiller l'efficacité des mesures de contrôle ; envisager une surveillance sanitaire ; identifier et appliquer des actions correctives.

Mesures générales (irritants cutanés): Éviter tout contact cutané avec le produit, nettoyer immédiatement toute contamination/déversement.

Porter des gants (homologués EN374) si la contamination des mains est vraisemblable, rincer immédiatement toute contamination cutanée.

Mettre en place une formation de base des employés pour prévenir/minimiser les expositions et pour signaler tout problème cutané éventuel.

Expositions générales (systèmes fermés): Manipuler la substance en système fermé.

Diesel Marine Leger (DML)

Gas Oils (vacuum, hydrocracked & distillate fuels) R20, R38, R40, R65, R51/53 Formulation and (re)packing of substances and mixtures - Industrial

27/90

Expositions générales (systèmes ouverts): Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Échantillonnage dans le procédé: Aucune autre mesure spécifique identifiée.

Transferts Fûts/lots: Utiliser des pompes à tambour ou verser précautionneusement depuis les récipients. Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés.

Transferts de vrac: Manipuler la substance en système fermé. Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Opérations de mélangeage (systèmes ouverts): Mettre en place une ventilation aspirante aux points d'émission. Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés.

Production de préparations ou d'articles par pressage de tablettes, compression, extrusion ou granulation: Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Remplissage des fûts et des petits emballages: Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Activités de laboratoire: Aucune autre mesure spécifique identifiée.

Nettoyage et maintenance des équipements: Drainer le système avant toute introduction dans l'équipement ou opération de maintenance. Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés.

Stockage: Manipuler la substance en système fermé.

Section 2.2:: Contrôle de l'exposition environnementale

Caractéristiques du produit: La substance est un UVCB complexe Majoritairement hydrophobe

Quantités utilisées:

Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région : 0.1

Tonnage de l'utilisation régionale (tonnes/an) : 2.8E7

Fraction du tonnage régional utilisée localement : 0.0011

Tonnage annuel du site (tonnes/an) : 3.0E4

Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour) : 1.0E5

Fréquence et durée de l'utilisation: Rejet continu.

Jours d'émission (jours/an) : 300

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:

Facteur de dilution local dans l'eau douce : 10

Facteur de dilution local dans l'eau de mer : 100

Rejet d'une fraction dans l'air depuis le procédé (rejet initial avant RMM) : 1.0E-2

Rejet d'une fraction dans le sol depuis le procédé (rejet initial avant RMM) : 0.0001

Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé (rejet initial avant RMM) : 2.0E-5

Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet: Les pratiques courantes varient en fonction des sites ; de ce fait, des estimations conservatives des émissions liées au procédé sont utilisées.

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol: Le risque d'exposition environnementale concerne les sédiments dans l'eau douce. Empêcher tout rejet de la substance non dissoute vers les eaux usées sur site ou les récupérer. En cas de rejet vers la station d'épuration des eaux usées domestiques, aucune épuration sur site n'est nécessaire.

Traiter les émissions dans l'air pour atteindre un rendement d'épuration typique de (%) : 0

Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans le milieu récepteur) pour atteindre le rendement d'épuration requis de ³ (%) : 59.9

En cas de rejet vers une station d'épuration des eaux usées domestiques, atteindre un rendement d'épuration sur site requis de ³ (%) :	0
Mesures organisationnelles pour empêcher/ limiter le rejet du site:	Empêcher tout rejet de la substance non dissoute vers les eaux usées sur site ou les récupérer. Ne pas répandre de boues industrielles sur des sols naturels. les boues doivent être incinérées, confinées ou recyclées.
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales:	
Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées sur site (%) :	94.1
Rendement total d'épuration des eaux usées après RMM sur site et hors site (station d'épuration domestique) (%) :	94.1
Tonnage maximal autorisé du site (MSafe) basé sur les rejets après l'élimination totale par épuration des eaux usées (kg/j) :	6.8E5
Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées sur site (m³/j) :	2000
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer:	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets:	La récupération et le recyclage externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.
CR - Pour le compartiment à air:	5.03E-02
CR - Pour le compartiment à eau:	1.47E-01

Section 3:: Estimation de l'exposition

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement	
Évaluation de l'exposition (environnementale) :	La méthode Hydrocarbon Block a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale dans le modèle Petrorisk.
Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs	
Évaluation de l'exposition (humaine) :	Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Section 4:: Directives de vérification de respect du scénario d'exposition

Environnement	Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Le rendement d'épuration des eaux usées requis peut être obtenu par des technologies sur site/ hors site, seules ou combinées. Le rendement d'épuration dans l'air requis peut être obtenu par des technologies sur site, seules ou combinées. Voir la fiche de renseignements sur les catégories spécifiques SpERC pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle.
Santé	<p>Les expositions prévues ne devraient pas dépasser les valeurs de référence applicables aux consommateurs lorsque les conditions de fonctionnement/mesures de gestion des risques décrites dans la Section 2 sont appliquées.</p> <p>Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent.</p> <p>Les données de danger disponible ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour les effets irritants cutanés. Les données de danger disponible ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour les effets irritants cutanés. Mesures de gestion des risques basées sur une</p>

Diesel Marine Leger (DML)

Gas Oils (vacuum, hydrocracked & distillate fuels) R20, R38, R40, R65, R51/53 Formulation and (re)packing of substances and mixtures - Industrial

Diesel Marine Leger (DML)

***Gas Oils (vacuum, hydrocracked & distillate fuels) R20,
R38, R40, R65, R51/53 Formulation and (re)packing of
substances and mixtures - Industrial***

30/90



Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDS_e)

Industriel

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit	Mélange
Code	SFR2124
Nom du produit	Diesel Marine Leger (DML)

Section 1:: Titre

Titre court du scénario d'exposition	Gas Oils (vacuum, hydrocracked & distillate fuels) R20, R38, R40, R65, R51/53 Manufacture of Substance - Industrial
Liste des descripteurs d'utilisation	Nom de l'utilisation identifiée: Fabrication de la substance Catégorie de procédé: PROC01, PROC02, PROC03, PROC04, PROC08a, PROC08b, PROC15 Secteur d'utilisation finale: SU03, SU08, SU09 Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non. Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC01, ERC04 Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement: ESVOC SpERC 1.1.v1

Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition	Fabrication de la substance ou utilisation en tant qu'agent chimique de procédé ou d'extraction. Inclut le recyclage/la récupération, les transferts de matière, le stockage, la maintenance et le chargement (y compris bateau/péniche, camion/wagon et récipient de vrac), l'échantillonnage et les activités de laboratoire correspondantes.
Méthode d'évaluation	Voir la section 3

Section 2: Conditions de fonctionnement et mesures de gestion des risques

Section 2.1: Contrôle de l'exposition des travailleurs

Caractéristiques du produit:

État physique:	Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa dans les CNTP.
Concentration de la substance dans le produit:	Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que le contraire ne soit précisé).
Fréquence et durée de l'utilisation:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (à moins que le contraire ne soit précisé).
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs:	L'opération est mise en œuvre à température supérieure à l'ambiante (> 20 °C au-dessus de la température ambiante). Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place.

Scénarios contributifs: Conditions de fonctionnement et mesures de gestion des risques

Mesures générales applicables à toutes les activités: Contrôler toute exposition potentielle en utilisant des mesures comme les systèmes confinés ou fermés, des installations correctement conçues et entretenues et un bon niveau de ventilation générale.

Drainer les systèmes et les circuits de transfert avant de rompre le confinement.

Vidanger et rincer l'équipement avant la maintenance lorsque cela est possible.

En cas d'exposition potentielle : vérifier que le personnel compétent est informé de la nature de l'exposition et a les connaissances de base pour minimiser les expositions ; vérifier qu'un équipement de protection individuelle adapté est disponible ; nettoyer les déversements et éliminer les déchets conformément aux exigences réglementaires ; surveiller l'efficacité des mesures de contrôle ; envisager une surveillance sanitaire ; identifier et appliquer des actions correctives.

Mesures générales (irritants cutanés): Éviter tout contact cutané avec le produit, nettoyer immédiatement toute contamination/déversement.

Porter des gants (homologués EN374) si la contamination des mains est vraisemblable, rincer immédiatement toute contamination cutanée.

Mettre en place une formation de base des employés pour prévenir/minimiser les expositions et pour signaler tout problème cutané éventuel.

Expositions générales (systèmes fermés): Manipuler la substance en système fermé.

Diesel Marine Leger (DML)

Gas Oils (vacuum, hydrocracked & distillate fuels) R20, R38, R40, R65, R51/53 Manufacture of Substance - Industrial

31/90

Expositions générales (systèmes ouverts): Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Échantillonnage dans le procédé: Aucune autre mesure spécifique identifiée.

chargement et déchargement fermés du vrac: Manipuler la substance en système fermé. Porter des gants adaptés homologués EN 374.

chargement et déchargement ouverts du vrac: Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Nettoyage et maintenance des équipements: Drainer le système avant toute introduction dans l'équipement ou opération de maintenance. Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés.

Activités de laboratoire: Aucune autre mesure spécifique identifiée.

Stockage du produit en vrac: Stocker la substance en système fermé.

Section 2.2:: Contrôle de l'exposition environnementale

Caractéristiques du produit: La substance est un UVCB complexe Majoritairement hydrophobe

Quantités utilisées:

Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région : 0.1

Tonnage de l'utilisation régionale (tonnes/an) : 2.8E7

Fraction du tonnage régional utilisée localement : 0.021

Tonnage annuel du site (tonnes/an) : 6.0E5

Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour) : 2.0E6

Fréquence et durée de l'utilisation: Rejet continu.

Jours d'émission (jours/an) : 300

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:

Facteur de dilution local dans l'eau douce : 10

Facteur de dilution local dans l'eau de mer : 100

Rejet d'une fraction dans l'air depuis le procédé (rejet initial avant RMM) : 1.0E-2

Rejet d'une fraction dans le sol depuis le procédé (rejet initial avant RMM) : 0.0001

Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé (rejet initial avant RMM) : 3.0E-5

Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet: Les pratiques courantes varient en fonction des sites ; de ce fait, des estimations conservatives des émissions liées au procédé sont utilisées.

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol: Le risque d'exposition environnementale concerne les sédiments dans l'eau douce. Empêcher tout rejet de la substance non dissoute vers les eaux usées sur site ou les récupérer.

En cas de rejet vers la station d'épuration des eaux usées domestiques, aucune épuration sur site n'est nécessaire.

Traiter les émissions dans l'air pour atteindre un rendement d'épuration typique de (%) : 90

Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans le milieu récepteur) pour atteindre le rendement d'épuration requis de ³ (%) : 90.3

En cas de rejet vers une station d'épuration des eaux usées domestiques, atteindre un rendement d'épuration sur site requis de ³ (%) : 0

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site: Empêcher tout rejet de la substance non dissoute vers les eaux usées sur site ou les récupérer. Ne pas répandre de boues industrielles sur des sols naturels. les boues doivent être incinérées, confinées ou recyclées.

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales:

Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées sur site (%) :	94.1
Rendement total d'épuration des eaux usées après RMM sur site et hors site (station d'épuration domestique) (%) :	94.1
Tonnage maximal autorisé du site (MSafe) basé sur les rejets après l'élimination totale par épuration des eaux usées (kg/j) :	3.3E6
Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées sur site (m ³ /j) :	10000
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer:	Aucun déchet de substance n'est généré pendant la fabrication.
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets:	Aucun déchet de substance n'est généré pendant la fabrication.
CR - Pour le compartiment à air:	1.01E-01
CR - Pour le compartiment à eau:	6.06E-01

Section 3:: Estimation de l'exposition

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement

Évaluation de l'exposition (environnementale) : La méthode Hydrocarbon Block a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale dans le modèle Petrorisk.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs

Évaluation de l'exposition (humaine) : Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Section 4:: Directives de vérification de respect du scénario d'exposition

Environnement

Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Le rendement d'épuration des eaux usées requis peut être obtenu par des technologies sur site/ hors site, seules ou combinées. Le rendement d'épuration dans l'air requis peut être obtenu par des technologies sur site, seules ou combinées. Voir la fiche de renseignements sur les catégories spécifiques SpERC pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle. Les évaluations locales mises à l'échelle des raffineries de l'UE ont été mises en œuvre à partir de données spécifiques au site. Elles sont fournies dans le dossier PETRORISK, fiche Site-Specific Production. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sécurisée (c.-à-d. RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées.

Santé

Les expositions prévues ne devraient pas dépasser les valeurs de référence applicables aux consommateurs lorsque les conditions de fonctionnement/mesures de gestion des risques décrites dans la Section 2 sont appliquées.

Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent.

Les données de danger disponible ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour les effets irritants cutanés. Les données de danger disponible permettent la dérivation d'une DNEL pour d'autres effets sur la santé. Mesures de gestion des risques basées sur une caractérisation des risques qualitative.



Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDS_e)

Industriel

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit	Mélange
Code	SFR2124
Nom du produit	Diesel Marine Leger (DML)

Section 1:: Titre

Titre court du scénario d'exposition	Gas Oils (vacuum, hydrocracked & distillate fuels) R20, R38, R40, R65, R51/53 Metal working fluids/rolling oils - Industrial
Liste des descripteurs d'utilisation	Nom de l'utilisation identifiée: Fluides métallurgiques/huiles pour roulements Catégorie de procédé: PROC01, PROC02, PROC03, PROC04, PROC08a, PROC08b, PROC09, PROC05, PROC07, PROC10, PROC13, PROC17 Secteur d'utilisation finale: SU03 Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non. Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC04 Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement: ESVOC SpERC 4.7a.v1

Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition	Englobe l'utilisation dans des fluides métallurgiques/huiles pour roulements, y compris les opérations de transfert, les activités de roulement et de détrempage, les activités de découpage/usinage, l'application automatisée et manuelle de protections anticorrosion (y compris l'application au pinceau, le trempage et la pulvérisation), la maintenance des équipements, le drainage et l'élimination des huiles de vidange.
Méthode d'évaluation	Voir la section 3

Section 2: Conditions de fonctionnement et mesures de gestion des risques

Section 2.1: Contrôle de l'exposition des travailleurs

Caractéristiques du produit:

État physique:	Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa dans les CNTP.
Concentration de la substance dans le produit:	Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que le contraire ne soit précisé).
Fréquence et durée de l'utilisation:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (à moins que le contraire ne soit précisé).
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs:	Pré suppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire. Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place.

Scénarios contributifs: Conditions de fonctionnement et mesures de gestion des risques

Mesures générales applicables à toutes les activités: Contrôler toute exposition potentielle en utilisant des mesures comme les systèmes confinés ou fermés, des installations correctement conçues et entretenues et un bon niveau de ventilation générale.

Drainer les systèmes et les circuits de transfert avant de rompre le confinement.

Vidanger et rincer l'équipement avant la maintenance lorsque cela est possible.

En cas d'exposition potentielle : vérifier que le personnel compétent est informé de la nature de l'exposition et a les connaissances de base pour minimiser les expositions ; vérifier qu'un équipement de protection individuelle adapté est disponible ; nettoyer les déversements et éliminer les déchets conformément aux exigences réglementaires ; surveiller l'efficacité des mesures de contrôle ; envisager une surveillance sanitaire ; identifier et appliquer des actions correctives.

Mesures générales (irritants cutanés): Éviter tout contact cutané avec le produit, nettoyer immédiatement toute contamination/déversement.

Porter des gants (homologués EN374) si la contamination des mains est vraisemblable, rincer immédiatement toute contamination cutanée.

Mettre en place une formation de base des employés pour prévenir/minimiser les expositions et pour signaler tout problème cutané éventuel. D'autres mesures de protection de la peau, comme des combinaisons étanches ou des écrans faciaux, peuvent être nécessaires en cas d'activités générant une forte dispersion et entraînant probablement une libération substantielle d'aérosols, par exemple la pulvérisation.

Diesel Marine Leger (DML)

Gas Oils (vacuum, hydrocracked & distillate fuels) R20, R38, R40, R65, R51/53 Metal working fluids/rolling oils - Industrial

34/90

Expositions générales (systèmes fermés): Manipuler la substance en système fermé.

Expositions générales (systèmes ouverts): Mettre en place une ventilation aspirante aux points d'émission.

Transferts de vrac: Manipuler la substance en système fermé. Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Remplissage/préparation de l'équipement à partir de fûts ou de récipients: Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Échantillonnage dans le procédé: Aucune autre mesure spécifique identifiée.

Opérations d'usinage des métaux: Minimiser l'exposition en confinant partiellement l'opération ou l'équipement et mettre en place une ventilation aspirante au niveau des ouvertures.

Traitement par trempage et transvasement: Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Pulvérisation: Minimiser l'exposition en confinant partiellement l'opération ou l'équipement et mettre en place une ventilation aspirante au niveau des ouvertures. Mettre en place un bon niveau de ventilation générale. (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire.

Applications manuelles, p. ex. au pinceau ou au rouleau: Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité.

Laminage/mise en forme automatisée des métaux: Manipuler la substance dans un système essentiellement fermé muni d'une ventilation aspirante.

Laminage/mise en forme semi-automatisée des métaux: Mettre en place une ventilation aspirante aux points d'émission.

Nettoyage et maintenance des équipements: Drainer le système avant toute introduction dans l'équipement ou opération de maintenance. Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés.

Stockage: Stocker la substance en système fermé.

Section 2.2:: Contrôle de l'exposition environnementale

Caractéristiques du produit: La substance est un UVCB complexe Majoritairement hydrophobe

Quantités utilisées:

Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région : 0.1

Tonnage de l'utilisation régionale (tonnes/an) : 1.0E4

Fraction du tonnage régional utilisée localement : 0.0097

Tonnage annuel du site (tonnes/an) : 1.0E2

Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour) : 5.0E3

Fréquence et durée de l'utilisation: Rejet continu.

Jours d'émission (jours/an) : 20

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:

Facteur de dilution local dans l'eau douce : 10

Facteur de dilution local dans l'eau de mer : 100

Rejet d'une fraction dans l'air depuis le procédé (rejet initial avant RMM) : 0.02

Rejet d'une fraction dans le sol depuis le procédé (rejet initial avant RMM) : 0

Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé (rejet initial avant RMM) : 3.0E-6

Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet: Les pratiques courantes varient en fonction des sites ; de ce fait, des estimations conservatives des émissions liées au procédé sont utilisées.

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol:

Le risque d'exposition environnementale concerne les humains par exposition indirecte (principalement ingestion). Empêcher tout rejet de la substance non dissoute vers les eaux usées sur site ou les récupérer. Aucun traitement des eaux usées n'est obligatoire.

Traiter les émissions dans l'air pour atteindre un rendement d'épuration typique de (%) : 70

Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans le milieu récepteur) pour atteindre le rendement d'épuration requis de ³ (%) : 0

En cas de rejet vers une station d'épuration des eaux usées domestiques, atteindre un rendement d'épuration sur site requis de ³ (%) : 0

Mesures organisationnelles pour empêcher/ limiter le rejet du site: Empêcher tout rejet de la substance non dissoute vers les eaux usées sur site ou les récupérer. Ne pas répandre de boues industrielles sur des sols naturels. Les boues doivent être incinérées, confinées ou recyclées.

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales:

Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées sur site (%) : 94.1

Rendement total d'épuration des eaux usées après RMM sur site et hors site (station d'épuration domestique) (%) : 94.1

Tonnage maximal autorisé du site (MSafe) basé sur les rejets après l'élimination totale par épuration des eaux usées (kg/j) : 7.8E4

Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées sur site (m³/j) : 2000

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer: Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets: La récupération et le recyclage externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.

CR - Pour le compartiment à air: 4.45E-03

CR - Pour le compartiment à eau: 5.98E-02

Section 3:: Estimation de l'exposition

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement

Évaluation de l'exposition (environnementale) : La méthode Hydrocarbon Block a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale dans le modèle Petrorisk.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs

Évaluation de l'exposition (humaine) : Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Section 4:: Directives de vérification de respect du scénario d'exposition

Environnement

Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Le rendement d'épuration des eaux usées requis peut être obtenu par des technologies sur site/ hors site, seules ou combinées. Le rendement d'épuration dans l'air requis peut être obtenu par des technologies sur site, seules ou combinées. Voir la fiche de renseignements sur les catégories spécifiques SpERC pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle.

Diesel Marine Leger (DML) *Gas Oils (vacuum, hydrocracked & distillate fuels) R20, R38, R40, R65, R51/53 Metal working fluids/rolling oils - Industrial*

36/90

Santé

Les expositions prévues ne devraient pas dépasser les valeurs de référence applicables aux consommateurs lorsque les conditions de fonctionnement/mesures de gestion des risques décrites dans la Section 2 sont appliquées.

Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent.

Les données de danger disponible ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour les effets irritants cutanés. Les données de danger disponible permettent la dérivation d'une DNEL pour d'autres effets sur la santé. Mesures de gestion des risques basées sur une caractérisation des risques qualitative.



Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDS_e)

Professionnel

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit	Mélange
Code	SFR2124
Nom du produit	Diesel Marine Leger (DML)

Section 1:: Titre

Titre court du scénario d'exposition	Gas Oils (vacuum, hydrocracked & distillate fuels) R20, R38, R40, R65, R51/53 Road and construction applications - Professional
Liste des descripteurs d'utilisation	Nom de l'utilisation identifiée: Revêtements et liants pour routes et constructions Catégorie de procédé: PROC08a, PROC08b, PROC10, PROC11, PROC09, PROC13 Secteur d'utilisation finale: SU22 Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non. Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC08d, ERC08f Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement: ESVOC SpERC 8.15.v1

Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition	Application de revêtement de surfaces et de liants dans des activités de voirie et de construction, y compris les applications de pavage, de masticage manuel, et les applications de toiture et de membranes étanchéifiantes.
Méthode d'évaluation	Voir la section 3

Section 2: Conditions de fonctionnement et mesures de gestion des risques

Section 2.1: Contrôle de l'exposition des travailleurs

Caractéristiques du produit:

État physique:	Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa dans les CNTP.
Concentration de la substance dans le produit:	Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que le contraire ne soit précisé).
Fréquence et durée de l'utilisation:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (à moins que le contraire ne soit précisé).
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs:	Pré suppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire. Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place.

Scénarios contributifs: Conditions de fonctionnement et mesures de gestion des risques

Mesures générales applicables à toutes les activités: Contrôler toute exposition potentielle en utilisant des mesures comme les systèmes confinés ou fermés, des installations correctement conçues et entretenues et un bon niveau de ventilation générale.

Drainer les systèmes et les circuits de transfert avant de rompre le confinement.

Vidanger et rincer l'équipement avant la maintenance lorsque cela est possible.

En cas d'exposition potentielle : vérifier que le personnel compétent est informé de la nature de l'exposition et a les connaissances de base pour minimiser les expositions ; vérifier qu'un équipement de protection individuelle adapté est disponible ; nettoyer les déversements et éliminer les déchets conformément aux exigences réglementaires ; surveiller l'efficacité des mesures de contrôle ; envisager une surveillance sanitaire ; identifier et appliquer des actions correctives.

Mesures générales (irritants cutanés): Éviter tout contact cutané avec le produit, nettoyer immédiatement toute contamination/déversement.

Porter des gants (homologués EN374) si la contamination des mains est vraisemblable, rincer immédiatement toute contamination cutanée.

Mettre en place une formation de base des employés pour prévenir/minimiser les expositions et pour signaler tout problème cutané éventuel. D'autres mesures de protection de la peau, comme des combinaisons étanches ou des écrans faciaux, peuvent être nécessaires en cas d'activités générant une forte dispersion et entraînant probablement une libération substantielle d'aérosols, par exemple la pulvérisation.

Transferts Fûts/lots Installation non dédiée: Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Diesel Marine Leger (DML)

Gas Oils (vacuum, hydrocracked & distillate fuels) R20, R38, R40, R65, R51/53 Road and construction applications - Professional

38/90

Transferts Fûts/lots Installation dédiée: Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Pulvérisation/nébulisation par machine: Minimiser l'exposition en confinant partiellement l'opération ou l'équipement et mettre en place une ventilation aspirante au niveau des ouvertures (utilisation professionnelle) Vérifier que l'opération est mise en œuvre en extérieur. Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Applications manuelles, p. ex. au pinceau ou au rouleau: Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité.

Trempage, immersion et coulage: Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés.

Nettoyage et maintenance des équipements: Drainer le système avant toute introduction dans l'équipement ou opération de maintenance. Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés.

Stockage: Stocker la substance en système fermé.

Section 2.2:: Contrôle de l'exposition environnementale

Caractéristiques du produit: La substance est un UVCB complexe Majoritairement hydrophobe

Quantités utilisées:

Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région : 0.1

Tonnage de l'utilisation régionale (tonnes/an) : 3.1E4

Fraction du tonnage régional utilisée localement : 0.0005

Tonnage annuel du site (tonnes/an) : 1.5E1

Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour) : 4.2E1

Fréquence et durée de l'utilisation: Rejet continu.

Jours d'émission (jours/an) : 365

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:

Facteur de dilution local dans l'eau douce : 10

Facteur de dilution local dans l'eau de mer : 100

Rejet d'une fraction dans l'air depuis le procédé (rejet initial avant RMM) : 0.95

Rejet d'une fraction dans le sol depuis le procédé (rejet initial avant RMM) : 0.04

Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé (rejet initial avant RMM) : 0.01

Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet: Les pratiques courantes varient en fonction des sites ; de ce fait, des estimations conservatives des émissions liées au procédé sont utilisées.

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol: Le risque d'exposition environnementale concerne les sédiments dans l'eau douce. En cas de rejet vers la station d'épuration des eaux usées domestiques, aucune épuration sur site n'est nécessaire.

Traiter les émissions dans l'air pour atteindre un rendement d'épuration typique de (%) : Non applicable.

Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans le milieu récepteur) pour atteindre le rendement d'épuration requis de ³ (%) : 12.2

En cas de rejet vers une station d'épuration des eaux usées domestiques, atteindre un rendement d'épuration sur site requis de ³ (%) : 0

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site: Ne pas répandre de boues industrielles sur des sols naturels. les boues doivent être incinérées, confinées ou recyclées.

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales:

Diesel Marine Leger (DML)

Gas Oils (vacuum, hydrocracked & distillate fuels) R20, R38, R40, R65, R51/53 Road and construction applications - Professional

Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées sur site (%) :	94.1
Rendement total d'épuration des eaux usées après RMM sur site et hors site (station d'épuration domestique) (%) :	94.1
Tonnage maximal autorisé du site (MSafe) basé sur les rejets après l'élimination totale par épuration des eaux usées (kg/j) :	6.2E2
Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées sur site (m³/j) :	2000
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer:	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets:	La récupération et le recyclage externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.
CR - Pour le compartiment à air:	1.92E-02
CR - Pour le compartiment à eau:	6.69E-02

Section 3:: Estimation de l'exposition

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement	
Évaluation de l'exposition (environnementale) :	La méthode Hydrocarbon Block a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale dans le modèle Petrorisk.
Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs	
Évaluation de l'exposition (humaine) :	Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Section 4:: Directives de vérification de respect du scénario d'exposition

Environnement	Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Le rendement d'épuration des eaux usées requis peut être obtenu par des technologies sur site/ hors site, seules ou combinées. Le rendement d'épuration dans l'air requis peut être obtenu par des technologies sur site, seules ou combinées. Voir la fiche de renseignements sur les catégories spécifiques SpERC pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle.
Santé	<p>Les expositions prévues ne devraient pas dépasser les DN(M)EL lorsque les conditions de fonctionnement/mesures de gestion des risques décrites dans la Section 2 sont appliquées.</p> <p>Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent.</p> <p>Les données de danger disponible ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour les effets irritants cutanés. Les données de danger disponible permettent la dérivation d'une DNEL pour d'autres effets sur la santé. Mesures de gestion des risques basées sur une caractérisation des risques qualitative.</p>



Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDS_e)

Industriel

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit	Mélange
Code	SFR2124
Nom du produit	Diesel Marine Leger (DML)

Section 1:: Titre

Titre court du scénario d'exposition	Gas Oils (vacuum, hydrocracked & distillate fuels) R20, R38, R40, R65, R51/53 Rubber production and processing - Industrial
Liste des descripteurs d'utilisation	Nom de l'utilisation identifiée: Production et traitement de caoutchouc Catégorie de procédé: PROC01, PROC02, PROC03, PROC04, PROC08a, PROC08b, PROC09, PROC05, PROC06, PROC07, PROC13, PROC14, PROC15, PROC21 Secteur d'utilisation finale: SU03, SU10, SU11 Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non. Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC01, ERC04, ERC06d Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement: ESVOC SpERC 4.19.v1

Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition	Fabrication de pneus et d'articles généraux en caoutchouc, y compris la transformation du caoutchouc brut (non durci), la manipulation et le mélangeage d'adjuvants du caoutchouc, la vulcanisation, le refroidissement et la finition.
Méthode d'évaluation	Voir la section 3

Section 2: Conditions de fonctionnement et mesures de gestion des risques

Section 2.1: Contrôle de l'exposition des travailleurs

Caractéristiques du produit:

État physique:	Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa dans les CNTP.
Concentration de la substance dans le produit:	Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que le contraire ne soit précisé).
Fréquence et durée de l'utilisation:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (à moins que le contraire ne soit précisé).
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs:	L'opération est mise en œuvre à température supérieure à l'ambiante (> 20 °C au-dessus de la température ambiante). Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place.

Scénarios contributifs: Conditions de fonctionnement et mesures de gestion des risques

Mesures générales applicables à toutes les activités: Contrôler toute exposition potentielle en utilisant des mesures comme les systèmes confinés ou fermés, des installations correctement conçues et entretenues et un bon niveau de ventilation générale.

Drainer les systèmes et les circuits de transfert avant de rompre le confinement.

Vidanger et rincer l'équipement avant la maintenance lorsque cela est possible.

En cas d'exposition potentielle : vérifier que le personnel compétent est informé de la nature de l'exposition et a les connaissances de base pour minimiser les expositions ; vérifier qu'un équipement de protection individuelle adapté est disponible ; nettoyer les déversements et éliminer les déchets conformément aux exigences réglementaires ; surveiller l'efficacité des mesures de contrôle ; envisager une surveillance sanitaire ; identifier et appliquer des actions correctives.

Mesures générales (irritants cutanés): Éviter tout contact cutané avec le produit, nettoyer immédiatement toute contamination/déversement.

Porter des gants (homologués EN374) si la contamination des mains est vraisemblable, rincer immédiatement toute contamination cutanée.

Mettre en place une formation de base des employés pour prévenir/minimiser les expositions et pour signaler tout problème cutané éventuel. D'autres mesures de protection de la peau, comme des combinaisons étanches ou des écrans faciaux, peuvent être nécessaires en cas d'activités générant une forte dispersion et entraînant probablement une libération substantielle d'aérosols, par exemple la pulvérisation.

Transferts de vrac (systèmes fermés): Aucune autre mesure spécifique identifiée.

Diesel Marine Leger (DML)

Gas Oils (vacuum, hydrocracked & distillate fuels) R20, R38, R40, R65, R51/53 Rubber production and processing - Industrial

41/90

Transferts de vrac (systèmes ouverts): Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Transferts de matière: Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Pesée en vrac: Porter des gants adaptés homologués EN 374. Aucune autre mesure spécifique identifiée.

Pesée à petite échelle: Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Pré-mélangeage d'adjuvants: Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Calandrage (y compris mélangeur interne à piston): Manipuler la substance dans un système essentiellement fermé muni d'une ventilation aspirante. Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Pressage de caoutchouc non taillé et non durci: Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Assemblage de pneumatiques: Minimiser l'exposition par enceinte close aspirée pour l'opération ou l'équipement. Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire.

Vulcanisation: Mettre en place une ventilation aspirante aux points de transfert de matière et autres ouvertures.

Articles durcis en refroidissement: Minimiser l'exposition en confinant partiellement l'opération ou l'équipement et mettre en place une ventilation aspirante au niveau des ouvertures.

Production d'articles par trempage et transvasement: Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Opérations de finition: Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Activités de laboratoire: Aucune autre mesure spécifique identifiée.

Nettoyage et maintenance des équipements: Drainés ou éliminer la substance de l'équipement avant toute entrée dans l'équipement ou maintenance. Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés.

Stockage: Stocker la substance en système fermé.

Section 2.2:: Contrôle de l'exposition environnementale

Caractéristiques du produit: La substance est un UVCB complexe Majoritairement hydrophobe

Quantités utilisées:

Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région : 0.1

Tonnage de l'utilisation régionale (tonnes/an) : 1.6E4

Fraction du tonnage régional utilisée localement : 1

Tonnage annuel du site (tonnes/an) : 1.6E4

Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour) : 5.2E4

Fréquence et durée de l'utilisation: Rejet continu.

Jours d'émission (jours/an) : 300

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:

Facteur de dilution local dans l'eau douce : 10

Facteur de dilution local dans l'eau de mer : 100

Rejet d'une fraction dans l'air depuis le procédé (rejet initial avant RMM) : 0.01

Rejet d'une fraction dans le sol depuis le procédé (rejet initial avant RMM) : 0.001

Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé (rejet initial avant RMM) : 3.0E-5

Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet: Les pratiques courantes varient en fonction des sites ; de ce fait, des estimations conservatives des émissions liées au procédé sont utilisées.

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol:	Le risque d'exposition environnementale concerne les sédiments dans l'eau douce. En cas de rejet vers la station d'épuration des eaux usées domestiques, aucune épuration sur site n'est nécessaire.
Traiter les émissions dans l'air pour atteindre un rendement d'épuration typique de (%) :	0
Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans le milieu récepteur) pour atteindre le rendement d'épuration requis de ³ (%) :	52.8
En cas de rejet vers une station d'épuration des eaux usées domestiques, atteindre un rendement d'épuration sur site requis de ³ (%) :	0
Mesures organisationnelles pour empêcher/ limiter le rejet du site:	Empêcher tout rejet de la substance non dissoute vers les eaux usées sur site ou les récupérer. Ne pas répandre de boues industrielles sur des sols naturels. Les boues doivent être incinérées, confinées ou recyclées.
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales:	
Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées sur site (%) :	94.1
Rendement total d'épuration des eaux usées après RMM sur site et hors site (station d'épuration domestique) (%) :	94.1
Tonnage maximal autorisé du site (MSafe) basé sur les rejets après l'élimination totale par épuration des eaux usées (kg/j) :	4.2E5
Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées sur site (m ³ /j) :	2000
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer:	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets:	La récupération et le recyclage externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.
CR - Pour le compartiment à air:	2.62E-02
CR - Pour le compartiment à eau:	1.25E-01

Section 3:: Estimation de l'exposition

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement	
Évaluation de l'exposition (environnementale) :	La méthode Hydrocarbon Block a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale dans le modèle Petrorisk.
Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs	
Évaluation de l'exposition (humaine) :	Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Section 4:: Directives de vérification de respect du scénario d'exposition

Environnement	Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Le rendement d'épuration des eaux usées requis peut être obtenu par des technologies sur site/ hors site, seules ou combinées. Le rendement d'épuration dans l'air requis peut être obtenu par des technologies sur site, seules ou combinées. Voir la fiche de renseignements sur les catégories spécifiques SpERC pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle.
----------------------	---

Diesel Marine Leger (DML)

Gas Oils (vacuum, hydrocracked & distillate fuels) R20, R38, R40, R65, R51/53 Rubber production and processing - Industrial

Santé

Les expositions prévues ne devraient pas dépasser les valeurs de référence applicables aux consommateurs lorsque les conditions de fonctionnement/mesures de gestion des risques décrites dans la Section 2 sont appliquées.

Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent.

Les données de danger disponible ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour les effets irritants cutanés. Les données de danger disponible permettent la dérivation d'une DNEL pour d'autres effets sur la santé. Mesures de gestion des risques basées sur une caractérisation des risques qualitative.



Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe)

Industriel

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit	Mélange
Code	SFR2124
Nom du produit	Diesel Marine Leger (DML)

Section 1:: Titre

Titre court du scénario d'exposition	Gas Oils (vacuum, hydrocracked & distillate fuels) R20, R38, R40, R65, R51/53 Use as a fuel - Industriel
Liste des descripteurs d'utilisation	Nom de l'utilisation identifiée: Utilisation comme carburant - Industriel Catégorie de procédé: PROC01, PROC02, PROC03, PROC08a, PROC08b, PROC16 Secteur d'utilisation finale: SU03 Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non. Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC07 Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement: ESVOC SpERC 7.12a.v1

Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition	Englobe l'utilisation comme carburant (ou adjuvant pour carburant) et inclut les activités associées à son transfert, son utilisation, la maintenance des équipements et la manipulation des déchets.
Méthode d'évaluation	Voir la section 3

Section 2: Conditions de fonctionnement et mesures de gestion des risques

Section 2.1: Contrôle de l'exposition des travailleurs

Caractéristiques du produit:

État physique:	Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa dans les CNTP.
Concentration de la substance dans le produit:	Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que le contraire ne soit précisé).
Fréquence et durée de l'utilisation:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (à moins que le contraire ne soit précisé).
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs:	Pré suppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire. Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place.

Scénarios contributifs: Conditions de fonctionnement et mesures de gestion des risques

Mesures générales applicables à toutes les activités: Contrôler toute exposition potentielle en utilisant des mesures comme les systèmes confinés ou fermés, des installations correctement conçues et entretenues et un bon niveau de ventilation générale.

Drainer les systèmes et les circuits de transfert avant de rompre le confinement.

Vidanger et rincer l'équipement avant la maintenance lorsque cela est possible.

En cas d'exposition potentielle : vérifier que le personnel compétent est informé de la nature de l'exposition et a les connaissances de base pour minimiser les expositions ; vérifier qu'un équipement de protection individuelle adapté est disponible ; nettoyer les déversements et éliminer les déchets conformément aux exigences réglementaires ; surveiller l'efficacité des mesures de contrôle ; envisager une surveillance sanitaire ; identifier et appliquer des actions correctives.

Mesures générales (irritants cutanés): Éviter tout contact cutané avec le produit, nettoyer immédiatement toute contamination/déversement.

Porter des gants (homologués EN374) si la contamination des mains est vraisemblable, rincer immédiatement toute contamination cutanée.

Mettre en place une formation de base des employés pour prévenir/minimiser les expositions et pour signaler tout problème cutané éventuel.

Transferts de vrac: Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Transferts Fûts/lots: Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Utilisation comme carburant (systèmes fermés): Aucune autre mesure spécifique identifiée.

Diesel Marine Leger (DML)

Gas Oils (vacuum, hydrocracked & distillate fuels) R20, R38, R40, R65, R51/53 Use as a fuel - Industrial

45/90

Nettoyage et maintenance des équipements: Drainer le système avant toute introduction dans l'équipement ou opération de maintenance. Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés.

Stockage: Manipuler la substance en système fermé.

Section 2.2:: Contrôle de l'exposition environnementale

Caractéristiques du produit: La substance est un UVCB complexe Majoritairement hydrophobe

Quantités utilisées:

Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région : 0.1

Tonnage de l'utilisation régionale (tonnes/an) : 4.5E6

Fraction du tonnage régional utilisée localement : 0.34

Tonnage annuel du site (tonnes/an) : 1.5E6

Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour) : 5.0E6

Fréquence et durée de l'utilisation: Rejet continu.

Jours d'émission (jours/an) : 300

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:

Facteur de dilution local dans l'eau douce : 10

Facteur de dilution local dans l'eau de mer : 100

Rejet d'une fraction dans l'air depuis le procédé (rejet initial avant RMM) : 5.0E-3

Rejet d'une fraction dans le sol depuis le procédé (rejet initial avant RMM) : 0

Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé (rejet initial avant RMM) : 0.00001

Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet: Les pratiques courantes varient en fonction des sites ; de ce fait, des estimations conservatives des émissions liées au procédé sont utilisées.

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol: Le risque d'exposition environnementale concerne les sédiments dans l'eau douce. En cas de rejet vers la station d'épuration des eaux usées domestiques, aucune épuration sur site n'est nécessaire.

Traiter les émissions dans l'air pour atteindre un rendement d'épuration typique de (%) : 95

Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans le milieu récepteur) pour atteindre le rendement d'épuration requis de ³ (%) : 97.7

En cas de rejet vers une station d'épuration des eaux usées domestiques, atteindre un rendement d'épuration sur site requis de ³ (%) : 60.4

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site: Empêcher tout rejet de la substance non dissoute vers les eaux usées sur site ou les récupérer. Ne pas répandre de boues industrielles sur des sols naturels. les boues doivent être incinérées, confinées ou recyclées.

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales:

Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées sur site (%) : 94.1

Rendement total d'épuration des eaux usées après RMM sur site et hors site (station d'épuration domestique) (%) : 97.7

Tonnage maximal autorisé du site (MSafe) basé sur les rejets après l'élimination totale par épuration des eaux usées (kg/j) : 5.0E6

Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées sur site (m³/j) :	2000
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer:	Émissions de combustion limitées par les exigences de contrôles des émissions d'échappement. Émissions de combustion envisagées dans l'évaluation d'exposition régionale.
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets:	La récupération et le recyclage externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.
CR - Pour le compartiment à air:	6.32E-02
CR - Pour le compartiment à eau:	9.09E-01

Section 3:: Estimation de l'exposition

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement	
Évaluation de l'exposition (environnementale) :	La méthode Hydrocarbon Block a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale dans le modèle Petrorisk.
Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs	
Évaluation de l'exposition (humaine) :	Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Section 4:: Directives de vérification de respect du scénario d'exposition

Environnement	Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Le rendement d'épuration des eaux usées requis peut être obtenu par des technologies sur site/ hors site, seules ou combinées. Le rendement d'épuration dans l'air requis peut être obtenu par des technologies sur site, seules ou combinées. Voir la fiche de renseignements sur les catégories spécifiques SpERC pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle.
Santé	<p>Les expositions prévues ne devraient pas dépasser les valeurs de référence applicables aux consommateurs lorsque les conditions de fonctionnement/mesures de gestion des risques décrites dans la Section 2 sont appliquées.</p> <p>Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent.</p> <p>Les données de danger disponible ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour les effets irritants cutanés. Les données de danger disponible permettent la dérivation d'une DNEL pour d'autres effets sur la santé. Mesures de gestion des risques basées sur une caractérisation des risques qualitative.</p>



Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDS_e)

Professionnel

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit	Mélange
Code	SFR2124
Nom du produit	Diesel Marine Leger (DML)

Section 1:: Titre

Titre court du scénario d'exposition	Gas Oils (vacuum, hydrocracked & distillate fuels) R20, R38, R40, R65, R51/53 Use as a fuel - Professionnel
Liste des descripteurs d'utilisation	Nom de l'utilisation identifiée: Utilisation comme carburant - Professionnel Catégorie de procédé: PROC01, PROC02, PROC03, PROC08a, PROC08b, PROC16 Secteur d'utilisation finale: SU22 Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non. Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC09a, ERC09b Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement: ESVOC SpERC 9.12b.v1

Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition	Englobe l'utilisation comme carburant (ou adjuvant pour carburant) et inclut les activités associées à son transfert, son utilisation, la maintenance des équipements et la manipulation des déchets.
Méthode d'évaluation	Voir la section 3

Section 2: Conditions de fonctionnement et mesures de gestion des risques

Section 2.1: Contrôle de l'exposition des travailleurs

Caractéristiques du produit:

État physique:	Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa dans les CNTP.
Concentration de la substance dans le produit:	Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que le contraire ne soit précisé).
Fréquence et durée de l'utilisation:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (à moins que le contraire ne soit précisé).
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs:	Pré suppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire. Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place.

Scénarios contributifs: Conditions de fonctionnement et mesures de gestion des risques

Mesures générales applicables à toutes les activités: Contrôler toute exposition potentielle en utilisant des mesures comme les systèmes confinés ou fermés, des installations correctement conçues et entretenues et un bon niveau de ventilation générale.

Drainer les systèmes et les circuits de transfert avant de rompre le confinement.

Vidanger et rincer l'équipement avant la maintenance lorsque cela est possible.

En cas d'exposition potentielle : vérifier que le personnel compétent est informé de la nature de l'exposition et a les connaissances de base pour minimiser les expositions ; vérifier qu'un équipement de protection individuelle adapté est disponible ; nettoyer les déversements et éliminer les déchets conformément aux exigences réglementaires ; surveiller l'efficacité des mesures de contrôle ; envisager une surveillance sanitaire ; identifier et appliquer des actions correctives.

Mesures générales (irritants cutanés): Éviter tout contact cutané avec le produit, nettoyer immédiatement toute contamination/déversement.

Porter des gants (homologués EN374) si la contamination des mains est vraisemblable, rincer immédiatement toute contamination cutanée.

Mettre en place une formation de base des employés pour prévenir/minimiser les expositions et pour signaler tout problème cutané éventuel.

Transferts de vrac: Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Transferts Fûts/lots: Utiliser des pompes à tambour ou verser précautionneusement depuis les récipients. Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Diesel Marine Leger (DML)

Gas Oils (vacuum, hydrocracked & distillate fuels) R20, R38, R40, R65, R51/53 Use as a fuel - Professional

48/90

ravitaillement en carburant: Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Utilisation comme carburant (systèmes fermés): Mettre en place un bon niveau de ventilation générale. (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure). ou Vérifier que l'opération est mise en œuvre en extérieur.

Nettoyage et maintenance des équipements: Drainer le système avant toute introduction dans l'équipement ou opération de maintenance. Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés.

Stockage: Stocker la substance en système fermé.

Section 2.2:: Contrôle de l'exposition environnementale

Caractéristiques du produit: La substance est un UVCB complexe Majoritairement hydrophobe

Quantités utilisées:

Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région : 0.1

Tonnage de l'utilisation régionale (tonnes/an) : 6.7E6

Fraction du tonnage régional utilisée localement : 0.0005

Tonnage annuel du site (tonnes/an) : 3.3E3

Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour) : 9.2E3

Fréquence et durée de l'utilisation: Rejet continu.

Jours d'émission (jours/an) : 365

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:

Facteur de dilution local dans l'eau douce : 10

Facteur de dilution local dans l'eau de mer : 100

Rejet d'une fraction dans l'air depuis le procédé (rejet initial avant RMM) : 1.0E-4

Rejet d'une fraction dans le sol depuis le procédé (rejet initial avant RMM) : 0.00001

Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé (rejet initial avant RMM) : 0.00001

Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet: Les pratiques courantes varient en fonction des sites ; de ce fait, des estimations conservatives des émissions liées au procédé sont utilisées.

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol: Le risque d'exposition environnementale concerne les humains par exposition indirecte (principalement ingestion).
Aucun traitement des eaux usées n'est obligatoire.

Traiter les émissions dans l'air pour atteindre un rendement d'épuration typique de (%) : Non applicable.

Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans le milieu récepteur) pour atteindre le rendement d'épuration requis de ³ (%) : 0

En cas de rejet vers une station d'épuration des eaux usées domestiques, atteindre un rendement d'épuration sur site requis de ³ (%) : 0

Mesures organisationnelles pour empêcher/ limiter le rejet du site: Empêcher tout rejet de la substance non dissoute vers les eaux usées sur site ou les récupérer. Ne pas répandre de boues industrielles sur des sols naturels. les boues doivent être incinérées, confinées ou recyclées.

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales:

Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées sur site (%) : 94.1

Rendement total d'épuration des eaux usées après RMM sur site et hors site (station d'épuration domestique) (%) : 94.1

Tonnage maximal autorisé du site (MSafe) basé sur les rejets après l'élimination totale par épuration des eaux usées (kg/j) :	1.4E5
Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées sur site (m³/j) :	2000
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer:	Émissions de combustion limitées par les exigences de contrôles des émissions d'échappement. Émissions de combustion envisagées dans l'évaluation d'exposition régionale.
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets:	La récupération et le recyclage externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.
CR - Pour le compartiment à air:	5.45E-03
CR - Pour le compartiment à eau:	5.99E-02

Section 3:: Estimation de l'exposition

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement	
Évaluation de l'exposition (environnementale) :	La méthode Hydrocarbon Block a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale dans le modèle Petrorisk.
Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs	
Évaluation de l'exposition (humaine) :	Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Section 4:: Directives de vérification de respect du scénario d'exposition

Environnement	Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Le rendement d'épuration des eaux usées requis peut être obtenu par des technologies sur site/ hors site, seules ou combinées. Le rendement d'épuration dans l'air requis peut être obtenu par des technologies sur site, seules ou combinées. Voir la fiche de renseignements sur les catégories spécifiques SpERC pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle.
Santé	<p>Les expositions prévues ne devraient pas dépasser les DN(M)EL lorsque les conditions de fonctionnement/mesures de gestion des risques décrites dans la Section 2 sont appliquées.</p> <p>Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent.</p> <p>Les données de danger disponible ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour les effets irritants cutanés. Les données de danger disponible permettent la dérivation d'une DNEL pour d'autres effets sur la santé. Mesures de gestion des risques basées sur une caractérisation des risques qualitative.</p>



Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe)

Industriel

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit	Mélange
Code	SFR2124
Nom du produit	Diesel Marine Leger (DML)

Section 1:: Titre

Titre court du scénario d'exposition	Gas Oils (vacuum, hydrocracked & distillate fuels) R20, R38, R40, R65, R51/53 Use as an intermediate - Industrial
Liste des descripteurs d'utilisation	Nom de l'utilisation identifiée: Utilisation en tant que produits intermédiaires Catégorie de procédé: PROC01, PROC02, PROC03, PROC04, PROC08a, PROC08b, PROC15 Secteur d'utilisation finale: SU03, SU08, SU09 Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non. Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC06a Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement: ESVOC SpERC 6.1a.v1

Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition	Utilisation de la substance comme intermédiaire (non lié aux Conditions strictement contrôlées). Inclut le recyclage/la récupération, les transferts de matière, le stockage, l'échantillonnage, les activités de laboratoire associées, la maintenance et le chargement (y compris bateau/péniche, camion/wagon et récipient de vrac).
Méthode d'évaluation	Voir la section 3

Section 2: Conditions de fonctionnement et mesures de gestion des risques

Section 2.1: Contrôle de l'exposition des travailleurs

Caractéristiques du produit:

État physique:	Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa dans les CNTP.
Concentration de la substance dans le produit:	Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que le contraire ne soit précisé).
Fréquence et durée de l'utilisation:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (à moins que le contraire ne soit précisé).
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs:	L'opération est mise en œuvre à température supérieure à l'ambiante (> 20 °C au-dessus de la température ambiante). Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place.

Scénarios contributifs: Conditions de fonctionnement et mesures de gestion des risques

Mesures générales applicables à toutes les activités: Contrôler toute exposition potentielle en utilisant des mesures comme les systèmes confinés ou fermés, des installations correctement conçues et entretenues et un bon niveau de ventilation générale.

Drainer les systèmes et les circuits de transfert avant de rompre le confinement.

Vidanger et rincer l'équipement avant la maintenance lorsque cela est possible.

En cas d'exposition potentielle : vérifier que le personnel compétent est informé de la nature de l'exposition et a les connaissances de base pour minimiser les expositions ; vérifier qu'un équipement de protection individuelle adapté est disponible ; nettoyer les déversements et éliminer les déchets conformément aux exigences réglementaires ; surveiller l'efficacité des mesures de contrôle ; envisager une surveillance sanitaire ; identifier et appliquer des actions correctives.

Mesures générales (irritants cutanés): Éviter tout contact cutané avec le produit, nettoyer immédiatement toute contamination/déversement.

Porter des gants (homologués EN374) si la contamination des mains est vraisemblable, rincer immédiatement toute contamination cutanée.

Mettre en place une formation de base des employés pour prévenir/minimiser les expositions et pour signaler tout problème cutané éventuel.

Expositions générales (systèmes fermés): Manipuler la substance en système fermé.

Expositions générales (systèmes ouverts): Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Diesel Marine Leger (DML)

Gas Oils (vacuum, hydrocracked & distillate fuels) R20, R38, R40, R65, R51/53 Use as an intermediate - Industrial

51/90

Échantillonnage dans le procédé: Aucune autre mesure spécifique identifiée.

chargement et déchargement fermés du vrac: Manipuler la substance en système fermé. Porter des gants adaptés homologués EN 374.

chargement et déchargement ouverts du vrac: Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Nettoyage et maintenance des équipements: Drainer le système avant toute introduction dans l'équipement ou opération de maintenance. Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés.

Activités de laboratoire: Aucune autre mesure spécifique identifiée.

Stockage du produit en vrac: Stocker la substance en système fermé.

Section 2.2:: Contrôle de l'exposition environnementale

Caractéristiques du produit: La substance est un UVCB complexe Majoritairement hydrophobe

Quantités utilisées:

Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région : 0.1

Tonnage de l'utilisation régionale (tonnes/an) : 3.5E5

Fraction du tonnage régional utilisée localement : 0.043

Tonnage annuel du site (tonnes/an) : 1.5E4

Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour) : 5.0E4

Fréquence et durée de l'utilisation: Rejet continu.

Jours d'émission (jours/an) : 300

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:

Facteur de dilution local dans l'eau douce : 10

Facteur de dilution local dans l'eau de mer : 100

Rejet d'une fraction dans l'air depuis le procédé (rejet initial avant RMM) : 1.0E-3

Rejet d'une fraction dans le sol depuis le procédé (rejet initial avant RMM) : 0.001

Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé (rejet initial avant RMM) : 3.0E-5

Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet: Les pratiques courantes varient en fonction des sites ; de ce fait, des estimations conservatives des émissions liées au procédé sont utilisées.

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol: Le risque d'exposition environnementale concerne les sédiments dans l'eau douce. Empêcher tout rejet de la substance non dissoute vers les eaux usées sur site ou les récupérer.

En cas de rejet vers la station d'épuration des eaux usées domestiques, aucune épuration sur site n'est nécessaire.

Traiter les émissions dans l'air pour atteindre un rendement d'épuration typique de (%) : 80

Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans le milieu récepteur) pour atteindre le rendement d'épuration requis de ³ (%) : 51.6

En cas de rejet vers une station d'épuration des eaux usées domestiques, atteindre un rendement d'épuration sur site requis de ³ (%) : 0

Mesures organisationnelles pour empêcher/ limiter le rejet du site: Empêcher tout rejet de la substance non dissoute vers les eaux usées sur site ou les récupérer. Ne pas répandre de boues industrielles sur des sols naturels. les boues doivent être incinérées, confinées ou recyclées.

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales:

Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées sur site (%) :	94.1
Rendement total d'épuration des eaux usées après RMM sur site et hors site (station d'épuration domestique) (%) :	94.1
Tonnage maximal autorisé du site (MSafe) basé sur les rejets après l'élimination totale par épuration des eaux usées (kg/j) :	4.1E5
Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées sur site (m³/j) :	2000
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer:	Cette substance est consommée pendant l'utilisation. Aucun déchet de la substance n'est généré.
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets:	Cette substance est consommée pendant l'utilisation. Aucun déchet de la substance n'est généré.
CR - Pour le compartiment à air:	4.88E-03
CR - Pour le compartiment à eau:	1.22E-01

Section 3:: Estimation de l'exposition

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement	
Évaluation de l'exposition (environnementale) :	La méthode Hydrocarbon Block a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale dans le modèle Petrorisk.
Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs	
Évaluation de l'exposition (humaine) :	Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Section 4:: Directives de vérification de respect du scénario d'exposition

Environnement	Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Le rendement d'épuration des eaux usées requis peut être obtenu par des technologies sur site/ hors site, seules ou combinées. Le rendement d'épuration dans l'air requis peut être obtenu par des technologies sur site, seules ou combinées. Voir la fiche de renseignements sur les catégories spécifiques SpERC pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle.
Santé	<p>Les expositions prévues ne devraient pas dépasser les valeurs de référence applicables aux consommateurs lorsque les conditions de fonctionnement/mesures de gestion des risques décrites dans la Section 2 sont appliquées.</p> <p>Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent.</p> <p>Les données de danger disponible ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour les effets irritants cutanés. Les données de danger disponible permettent la dérivation d'une DNEL pour d'autres effets sur la santé. Mesures de gestion des risques basées sur une caractérisation des risques qualitative.</p>



Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe)

Industriel

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit	Mélange
Code	SFR2124
Nom du produit	Diesel Marine Leger (DML)

Section 1:: Titre

Titre court du scénario d'exposition	Gas Oils (vacuum, hydrocracked & distillate fuels) R20, R38, R40, R65, R51/53 Use as binders and release agents - Industrial
Liste des descripteurs d'utilisation	Nom de l'utilisation identifiée: Utilisation comme liants et agents de démoulage - Industriel Catégorie de procédé: PROC01, PROC02, PROC03, PROC04, PROC06, PROC07, PROC08b, PROC10, PROC13, PROC14 Secteur d'utilisation finale: SU03 Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non. Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC04 Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement: ESVOC SpERC 4.10a.v1

Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition	Englobe l'utilisation comme agents liants et agents de démoulage, y compris le transfert de matière, le mélangeage, l'application (y compris la pulvérisation et l'application au pinceau), la formation de moules et le moulage et la manipulation des déchets.
Méthode d'évaluation	Voir la section 3

Section 2: Conditions de fonctionnement et mesures de gestion des risques

Section 2.1: Contrôle de l'exposition des travailleurs

Caractéristiques du produit:

État physique:	Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa dans les CNTP.
Concentration de la substance dans le produit:	Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que le contraire ne soit précisé).
Fréquence et durée de l'utilisation:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (à moins que le contraire ne soit précisé).
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs:	Présume une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire. Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place.

Scénarios contributifs: Conditions de fonctionnement et mesures de gestion des risques

Mesures générales applicables à toutes les activités: Contrôler toute exposition potentielle en utilisant des mesures comme les systèmes confinés ou fermés, des installations correctement conçues et entretenues et un bon niveau de ventilation générale.

Drainer les systèmes et les circuits de transfert avant de rompre le confinement.

Vidanger et rincer l'équipement avant la maintenance lorsque cela est possible.

En cas d'exposition potentielle : vérifier que le personnel compétent est informé de la nature de l'exposition et a les connaissances de base pour minimiser les expositions ; vérifier qu'un équipement de protection individuelle adapté est disponible ; nettoyer les déversements et éliminer les déchets conformément aux exigences réglementaires ; surveiller l'efficacité des mesures de contrôle ; envisager une surveillance sanitaire ; identifier et appliquer des actions correctives.

Mesures générales (irritants cutanés): Éviter tout contact cutané avec le produit, nettoyer immédiatement toute contamination/déversement.

Porter des gants (homologués EN374) si la contamination des mains est vraisemblable, rincer immédiatement toute contamination cutanée.

Mettre en place une formation de base des employés pour prévenir/minimiser les expositions et pour signaler tout problème cutané éventuel. D'autres mesures de protection de la peau, comme des combinaisons étanches ou des écrans faciaux, peuvent être nécessaires en cas d'activités générant une forte dispersion et entraînant probablement une libération substantielle d'aérosols, par exemple la pulvérisation.

Diesel Marine Leger (DML)

Gas Oils (vacuum, hydrocracked & distillate fuels) R20, R38, R40, R65, R51/53 Use as binders and release agents - Industrial

54/90

Transferts de vrac: Manipuler la substance en système fermé.

Transferts Fûts/lots: Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés.

Opérations de mélangeage (systèmes fermés): Aucune autre mesure spécifique identifiée.

Opérations de mélangeage (systèmes ouverts): Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés.

Moulage: Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés.

Opérations de moulage (systèmes ouverts): Minimiser l'exposition en confinant partiellement l'opération ou l'équipement et mettre en place une ventilation aspirante au niveau des ouvertures. Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Pulvérisation Mécanique: Minimiser l'exposition en confinant partiellement l'opération ou l'équipement et mettre en place une ventilation aspirante au niveau des ouvertures. Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Pulvérisation Manuel(le): Porter un respirateur facial intégral conforme à EN 136 avec un filtre de Type A/P2 ou mieux. Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire. Vérifier que les opérateurs sont formés pour minimiser les expositions.

Applications manuelles, p. ex. au pinceau ou au rouleau: Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité.

Nettoyage et maintenance des équipements: Drainer le système avant toute introduction dans l'équipement ou opération de maintenance. Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés.

Stockage: Manipuler la substance en système fermé.

Section 2.2:: Contrôle de l'exposition environnementale

Caractéristiques du produit: La substance est un UVCB complexe Majoritairement hydrophobe

Quantités utilisées:

Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région : 0.1

Tonnage de l'utilisation régionale (tonnes/an) : 1.4E4

Fraction du tonnage régional utilisée localement : 0.18

Tonnage annuel du site (tonnes/an) : 2.5E3

Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour) : 2.5E4

Fréquence et durée de l'utilisation: Rejet continu.

Jours d'émission (jours/an) : 100

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:

Facteur de dilution local dans l'eau douce : 10

Facteur de dilution local dans l'eau de mer : 100

Rejet d'une fraction dans l'air depuis le procédé (rejet initial avant RMM) : 1.0

Rejet d'une fraction dans le sol depuis le procédé (rejet initial avant RMM) : 0

Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé (rejet initial avant RMM) : 3.0E-7

Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet: Les pratiques courantes varient en fonction des sites ; de ce fait, des estimations conservatives des émissions liées au procédé sont utilisées.

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol: Le risque d'exposition environnementale concerne les humains par exposition indirecte (principalement inhalation). Aucun traitement des eaux usées n'est obligatoire.

Traiter les émissions dans l'air pour atteindre un rendement d'épuration typique de (%) :	80
Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans le milieu récepteur) pour atteindre le rendement d'épuration requis de ³ (%) :	0
En cas de rejet vers une station d'épuration des eaux usées domestiques, atteindre un rendement d'épuration sur site requis de ³ (%) :	0
Mesures organisationnelles pour empêcher/ limiter le rejet du site:	Empêcher tout rejet de la substance non dissoute vers les eaux usées sur site ou les récupérer. Ne pas répandre de boues industrielles sur des sols naturels. les boues doivent être incinérées, confinées ou recyclées.
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales:	
Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées sur site (%) :	94.1
Rendement total d'épuration des eaux usées après RMM sur site et hors site (station d'épuration domestique) (%) :	94.1
Tonnage maximal autorisé du site (MSafe) basé sur les rejets après l'élimination totale par épuration des eaux usées (kg/j) :	1.7E5
Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées sur site (m ³ /j) :	2000
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer:	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets:	La récupération et le recyclage externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.
CR - Pour le compartiment à air:	8.37E-02
CR - Pour le compartiment à eau:	6.07E-02

Section 3:: Estimation de l'exposition

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement	
Évaluation de l'exposition (environnementale) :	La méthode Hydrocarbon Block a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale dans le modèle Petrorisk.
Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs	
Évaluation de l'exposition (humaine) :	Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Section 4:: Directives de vérification de respect du scénario d'exposition

Environnement	Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Le rendement d'épuration des eaux usées requis peut être obtenu par des technologies sur site/ hors site, seules ou combinées. Le rendement d'épuration dans l'air requis peut être obtenu par des technologies sur site, seules ou combinées. Voir la fiche de renseignements sur les catégories spécifiques SpERC pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle.
----------------------	---

Diesel Marine Leger (DML)

Gas Oils (vacuum, hydrocracked & distillate fuels) R20, R38, R40, R65, R51/53 Use as binders and release agents - Industrial

Santé

Les expositions prévues ne devraient pas dépasser les valeurs de référence applicables aux consommateurs lorsque les conditions de fonctionnement/mesures de gestion des risques décrites dans la Section 2 sont appliquées.

Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent.

Les données de danger disponible ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour les effets irritants cutanés. Les données de danger disponible permettent la dérivation d'une DNEL pour d'autres effets sur la santé. Mesures de gestion des risques basées sur une caractérisation des risques qualitative.



Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe)

Professionnel

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit	Mélange
Code	SFR2124
Nom du produit	Diesel Marine Leger (DML)

Section 1:: Titre

Titre court du scénario d'exposition	Gas Oils (vacuum, hydrocracked & distillate fuels) R20, R38, R40, R65, R51/53 Use as binders and release agents - Professional
Liste des descripteurs d'utilisation	Nom de l'utilisation identifiée: Utilisation comme liants et agents de démoulage - Professionnel Catégorie de procédé: PROC01, PROC02, PROC03, PROC04, PROC06, PROC08a, PROC08b, PROC10, PROC11, PROC14 Secteur d'utilisation finale: SU22 Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non. Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC08a, ERC08d Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement: ESVOC SpERC 8.10b.v1

Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition	Englobe l'utilisation comme agents liants et agents de démoulage, y compris les transferts de matière, le mélangeage, l'application par pulvérisation et au pinceau, et la manipulation des déchets.
Méthode d'évaluation	Voir la section 3

Section 2: Conditions de fonctionnement et mesures de gestion des risques

Section 2.1: Contrôle de l'exposition des travailleurs

Caractéristiques du produit:

État physique:	Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa dans les CNTP.
Concentration de la substance dans le produit:	Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que le contraire ne soit précisé).
Fréquence et durée de l'utilisation:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (à moins que le contraire ne soit précisé).
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs:	Pré suppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire. Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place.

Scénarios contributifs: Conditions de fonctionnement et mesures de gestion des risques

Mesures générales applicables à toutes les activités: Contrôler toute exposition potentielle en utilisant des mesures comme les systèmes confinés ou fermés, des installations correctement conçues et entretenues et un bon niveau de ventilation générale.

Drainer les systèmes et les circuits de transfert avant de rompre le confinement.

Vidanger et rincer l'équipement avant la maintenance lorsque cela est possible.

En cas d'exposition potentielle : vérifier que le personnel compétent est informé de la nature de l'exposition et a les connaissances de base pour minimiser les expositions ; vérifier qu'un équipement de protection individuelle adapté est disponible ; nettoyer les déversements et éliminer les déchets conformément aux exigences réglementaires ; surveiller l'efficacité des mesures de contrôle ; envisager une surveillance sanitaire ; identifier et appliquer des actions correctives.

Mesures générales (irritants cutanés): Éviter tout contact cutané avec le produit, nettoyer immédiatement toute contamination/déversement.

Porter des gants (homologués EN374) si la contamination des mains est vraisemblable, rincer immédiatement toute contamination cutanée.

Mettre en place une formation de base des employés pour prévenir/minimiser les expositions et pour signaler tout problème cutané éventuel. D'autres mesures de protection de la peau, comme des combinaisons étanches ou des écrans faciaux, peuvent être nécessaires en cas d'activités générant une forte dispersion et entraînant probablement une libération substantielle d'aérosols, par exemple la pulvérisation.

Diesel Marine Leger (DML)

Gas Oils (vacuum, hydrocracked & distillate fuels) R20, R38, R40, R65, R51/53 Use as binders and release agents - Professional

58/90

Transferts de vrac (systèmes fermés): Aucune autre mesure spécifique identifiée.

Transferts Fûts/lots: Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Opérations de mélangeage (systèmes fermés): Aucune autre mesure spécifique identifiée.

Opérations de mélangeage (systèmes ouverts): Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Moulage: Mettre en place une ventilation aspirante aux points d'émission. Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Opérations de moulage avec ventilation aspirante locale: Mettre en place une ventilation aspirante aux points d'émission. Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Opérations de moulage sans ventilation aspirante locale: Porter un respirateur conforme à EN 140 avec un filtre de Type A/P2 ou mieux. Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire.

Pulvérisation Manuel(le) avec ventilation aspirante locale: Ventiler ou entreprendre dans une enceinte ventilée Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire. Vérifier que les opérateurs sont formés pour minimiser les expositions.

Pulvérisation Manuel(le) sans ventilation aspirante locale: Porter un respirateur facial intégral conforme à EN 136 avec un filtre de Type A/P2 ou mieux. Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire. Vérifier que les opérateurs sont formés pour minimiser les expositions.

Applications manuelles, p. ex. au pinceau ou au rouleau: Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité.

Nettoyage et maintenance des équipements: Drainer le système avant toute introduction dans l'équipement ou opération de maintenance. Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés.

Stockage: Stocker la substance en système fermé.

Section 2.2:: Contrôle de l'exposition environnementale

Caractéristiques du produit: La substance est un UVCB complexe Majoritairement hydrophobe

Quantités utilisées:

Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région : 0.1

Tonnage de l'utilisation régionale (tonnes/an) : 2.9E3

Fraction du tonnage régional utilisée localement : 0.0005

Tonnage annuel du site (tonnes/an) : 1.5

Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour) : 4.0

Fréquence et durée de l'utilisation: Rejet continu.

Jours d'émission (jours/an) : 365

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:

Facteur de dilution local dans l'eau douce : 10

Facteur de dilution local dans l'eau de mer : 100

Rejet d'une fraction dans l'air depuis le procédé (rejet initial avant RMM) : 0.95

Rejet d'une fraction dans le sol depuis le procédé (rejet initial avant RMM) : 0.025

Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé (rejet initial avant RMM) : 0.025

Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet: Les pratiques courantes varient en fonction des sites ; de ce fait, des estimations conservatives des émissions liées au procédé sont utilisées.

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol: Le risque d'exposition environnementale concerne les humains par exposition indirecte (principalement ingestion).
Aucun traitement des eaux usées n'est obligatoire.

Diesel Marine Leger (DML)

Gas Oils (vacuum, hydrocracked & distillate fuels) R20, R38, R40, R65, R51/53 Use as binders and release agents - Professional

59/90

Traiter les émissions dans l'air pour atteindre un rendement d'épuration typique de (%) :	Non applicable.
Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans le milieu récepteur) pour atteindre le rendement d'épuration requis de ³ (%) :	0
En cas de rejet vers une station d'épuration des eaux usées domestiques, atteindre un rendement d'épuration sur site requis de ³ (%) :	0
Mesures organisationnelles pour empêcher/ limiter le rejet du site:	Ne pas répandre de boues industrielles sur des sols naturels. les boues doivent être incinérées, confinées ou recyclées.
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales:	
Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées sur site (%) :	94.1
Rendement total d'épuration des eaux usées après RMM sur site et hors site (station d'épuration domestique) (%) :	94.1
Tonnage maximal autorisé du site (MSafe) basé sur les rejets après l'élimination totale par épuration des eaux usées (kg/j) :	6.2E1
Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées sur site (m ³ /j) :	2000
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer:	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets:	La récupération et le recyclage externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.
CR - Pour le compartiment à air:	5.79E-03
CR - Pour le compartiment à eau:	5.99E-02

Section 3:: Estimation de l'exposition

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement	
Évaluation de l'exposition (environnementale) :	La méthode Hydrocarbon Block a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale dans le modèle Petrorisk.
Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs	
Évaluation de l'exposition (humaine) :	Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Section 4:: Directives de vérification de respect du scénario d'exposition

Environnement	Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Le rendement d'épuration des eaux usées requis peut être obtenu par des technologies sur site/ hors site, seules ou combinées. Le rendement d'épuration dans l'air requis peut être obtenu par des technologies sur site, seules ou combinées. Voir la fiche de renseignements sur les catégories spécifiques SpERC pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle.
Santé	Les expositions prévues ne devraient pas dépasser les DN(M)EL lorsque les conditions de fonctionnement/mesures de gestion des risques décrites dans la Section 2 sont appliquées. Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent.

Diesel Marine Leger (DML)

Gas Oils (vacuum, hydrocracked & distillate fuels) R20, R38, R40, R65, R51/53 Use as binders and release agents - Professional

Les données de danger disponible ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour les effets irritants cutanés. Les données de danger disponible permettent la dérivation d'une DNEL pour d'autres effets sur la santé. Mesures de gestion des risques basées sur une caractérisation des risques qualitative.



Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDS_e)

Industriel

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit	Mélange
Code	SFR2124
Nom du produit	Diesel Marine Leger (DML)

Section 1:: Titre

Titre court du scénario d'exposition	Gas Oils (vacuum, hydrocracked & distillate fuels) R20, R38, R40, R65, R51/53 Use as Functional Fluids - Industrial
Liste des descripteurs d'utilisation	Nom de l'utilisation identifiée: Utilisation de la substance en tant que fluide fonctionnel Catégorie de procédé: PROC01, PROC02, PROC03, PROC04, PROC08a, PROC08b, PROC09 Secteur d'utilisation finale: SU03 Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non. Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC07 Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement: ESVOC SpERC 7.13a.v1

Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition	Utilisation comme fluides fonctionnels, par exemple huiles pour câbles, huiles de transfert, caloporteurs, isolants, réfrigérants, fluides hydrauliques en installations industrielles, y compris la maintenance et les transferts de matière associés.
Méthode d'évaluation	Voir la section 3

Section 2: Conditions de fonctionnement et mesures de gestion des risques

Section 2.1: Contrôle de l'exposition des travailleurs

Caractéristiques du produit:

État physique:	Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa dans les CNTP.
Concentration de la substance dans le produit:	Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que le contraire ne soit précisé).
Fréquence et durée de l'utilisation:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (à moins que le contraire ne soit précisé).
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs:	Pré suppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire. Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place.

Scénarios contributifs: Conditions de fonctionnement et mesures de gestion des risques

Mesures générales applicables à toutes les activités: Contrôler toute exposition potentielle en utilisant des mesures comme les systèmes confinés ou fermés, des installations correctement conçues et entretenues et un bon niveau de ventilation générale.

Drainer les systèmes et les circuits de transfert avant de rompre le confinement.

Vidanger et rincer l'équipement avant la maintenance lorsque cela est possible.

En cas d'exposition potentielle : vérifier que le personnel compétent est informé de la nature de l'exposition et a les connaissances de base pour minimiser les expositions ; vérifier qu'un équipement de protection individuelle adapté est disponible ; nettoyer les déversements et éliminer les déchets conformément aux exigences réglementaires ; surveiller l'efficacité des mesures de contrôle ; envisager une surveillance sanitaire ; identifier et appliquer des actions correctives.

Mesures générales (irritants cutanés): Éviter tout contact cutané avec le produit, nettoyer immédiatement toute contamination/déversement.

Porter des gants (homologués EN374) si la contamination des mains est vraisemblable, rincer immédiatement toute contamination cutanée.

Mettre en place une formation de base des employés pour prévenir/minimiser les expositions et pour signaler tout problème cutané éventuel.

Transferts de vrac: Aucune autre mesure spécifique identifiée.

Transferts Fûts/lots: Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Diesel Marine Leger (DML)

Gas Oils (vacuum, hydrocracked & distillate fuels) R20, R38, R40, R65, R51/53 Use as Functional Fluids - Industrial

62/90

Remplissage d'articles/équipements (systèmes fermés): Transfert via des circuits confinés.

Remplissage/préparation de l'équipement à partir de fûts ou de récipients: Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Utilisation de l'équipement (systèmes fermés): Aucune autre mesure spécifique identifiée.

Utilisation de l'équipement (systèmes ouverts): Restreindre la surface des ouvertures aux équipements. Mettre en place une ventilation aspirante aux points d'émission.

Réusinage et remise en fabrication des articles: Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Nettoyage et maintenance des équipements: Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés.

Stockage: Manipuler la substance en système fermé.

Section 2.2:: Contrôle de l'exposition environnementale

Caractéristiques du produit: La substance est un UVCB complexe Majoritairement hydrophobe

Quantités utilisées:

Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région : 0.1

Tonnage de l'utilisation régionale (tonnes/an) : 6.4E3

Fraction du tonnage régional utilisée localement : 0.0016

Tonnage annuel du site (tonnes/an) : 1.0E1

Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour) : 5.0E2

Fréquence et durée de l'utilisation: Rejet continu.

Jours d'émission (jours/an) : 20

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:

Facteur de dilution local dans l'eau douce : 10

Facteur de dilution local dans l'eau de mer : 100

Rejet d'une fraction dans l'air depuis le procédé (rejet initial avant RMM) : 5.0E-3

Rejet d'une fraction dans le sol depuis le procédé (rejet initial avant RMM) : 0.001

Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé (rejet initial avant RMM) : 3.0E-6

Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet: Les pratiques courantes varient en fonction des sites ; de ce fait, des estimations conservatives des émissions liées au procédé sont utilisées.

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol: Le risque d'exposition environnementale concerne les humains par exposition indirecte (principalement ingestion). Aucun traitement des eaux usées n'est obligatoire.

Traiter les émissions dans l'air pour atteindre un rendement d'épuration typique de (%) : 0

Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans le milieu récepteur) pour atteindre le rendement d'épuration requis de ³ (%) : 0

En cas de rejet vers une station d'épuration des eaux usées domestiques, atteindre un rendement d'épuration sur site requis de ³ (%) : 0

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site: Empêcher tout rejet de la substance non dissoute vers les eaux usées sur site ou les récupérer. Ne pas répandre de boues industrielles sur des sols naturels. les boues doivent être incinérées, confinées ou recyclées.

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales:

Diesel Marine Leger (DML)

Gas Oils (vacuum, hydrocracked & distillate fuels) R20, R38, R40, R65, R51/53 Use as Functional Fluids - Industrial

Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées sur site (%) :	94.1
Rendement total d'épuration des eaux usées après RMM sur site et hors site (station d'épuration domestique) (%) :	94.1
Tonnage maximal autorisé du site (MSafe) basé sur les rejets après l'élimination totale par épuration des eaux usées (kg/j) :	7.8E3
Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées sur site (m³/j) :	2000
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer:	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets:	La récupération et le recyclage externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.
CR - Pour le compartiment à air:	4.36E-03
CR - Pour le compartiment à eau:	5.98E-02

Section 3:: Estimation de l'exposition

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement	
Évaluation de l'exposition (environnementale) :	La méthode Hydrocarbon Block a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale dans le modèle Petrorisk.
Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs	
Évaluation de l'exposition (humaine) :	Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Section 4:: Directives de vérification de respect du scénario d'exposition

Environnement	Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Le rendement d'épuration des eaux usées requis peut être obtenu par des technologies sur site/ hors site, seules ou combinées. Le rendement d'épuration dans l'air requis peut être obtenu par des technologies sur site, seules ou combinées. Voir la fiche de renseignements sur les catégories spécifiques SpERC pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle.
Santé	<p>Les expositions prévues ne devraient pas dépasser les valeurs de référence applicables aux consommateurs lorsque les conditions de fonctionnement/mesures de gestion des risques décrites dans la Section 2 sont appliquées.</p> <p>Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent.</p> <p>Les données de danger disponible ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour les effets irritants cutanés. Les données de danger disponible permettent la dérivation d'une DNEL pour d'autres effets sur la santé. Mesures de gestion des risques basées sur une caractérisation des risques qualitative.</p>



Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe)

Industriel

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit	Mélange
Code	SFR2124
Nom du produit	Diesel Marine Leger (DML)

Section 1:: Titre

Titre court du scénario d'exposition	Gas Oils (vacuum, hydrocracked & distillate fuels) R20, R38, R40, R65, R51/53 Use in Oil and Gas field drilling and production operations - Industrial
Liste des descripteurs d'utilisation	Nom de l'utilisation identifiée: Utilisation dans les opérations de forage et de production gazières et pétrolières - Industriel Catégorie de procédé: PROC01, PROC02, PROC03, PROC04, PROC08a, PROC08b Secteur d'utilisation finale: SU03 Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non. Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC04 Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement: Évaluation qualitative

Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition	Opérations de forage de puits de pétrole et de production pétrolière (y compris les boues de forage et le nettoyage des puits), y compris le transfert de matière, la formulation sur site, les opérations en tête de puits, les activités en chambre d'agitateur et la maintenance correspondante.
Méthode d'évaluation	Voir la section 3

Section 2: Conditions de fonctionnement et mesures de gestion des risques

Section 2.1: Contrôle de l'exposition des travailleurs

Caractéristiques du produit:

État physique:	Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa dans les CNTP.
Concentration de la substance dans le produit:	Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que le contraire ne soit précisé).
Fréquence et durée de l'utilisation:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (à moins que le contraire ne soit précisé).
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs:	Pré suppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire. Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place.

Scénarios contributifs: Conditions de fonctionnement et mesures de gestion des risques

Mesures générales applicables à toutes les activités: Contrôler toute exposition potentielle en utilisant des mesures comme les systèmes confinés ou fermés, des installations correctement conçues et entretenues et un bon niveau de ventilation générale.

Drainer les systèmes et les circuits de transfert avant de rompre le confinement.

Vidanger et rincer l'équipement avant la maintenance lorsque cela est possible.

En cas d'exposition potentielle : vérifier que le personnel compétent est informé de la nature de l'exposition et a les connaissances de base pour minimiser les expositions ; vérifier qu'un équipement de protection individuelle adapté est disponible ; nettoyer les déversements et éliminer les déchets conformément aux exigences réglementaires ; surveiller l'efficacité des mesures de contrôle ; envisager une surveillance sanitaire ; identifier et appliquer des actions correctives.

Mesures générales (irritants cutanés): Éviter tout contact cutané avec le produit, nettoyer immédiatement toute contamination/déversement.

Porter des gants (homologués EN374) si la contamination des mains est vraisemblable, rincer immédiatement toute contamination cutanée.

Mettre en place une formation de base des employés pour prévenir/minimiser les expositions et pour signaler tout problème cutané éventuel.

Transferts de vrac: Transfert via des circuits confinés.

Diesel Marine Leger (DML)

Gas Oils (vacuum, hydrocracked & distillate fuels) R20, R38, R40, R65, R51/53 Use in Oil and Gas field drilling and production operations - Industrial

65/90

Remplissage/préparation de l'équipement à partir de fûts ou de récipients.: Porter des gants adaptés homologués EN 374.

(Re-)formulation de boues de forage: Aucune autre mesure spécifique identifiée.

Opérations sur le plancher de forage: Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés.

Utilisation d'équipements de filtration des solides température élevée: Mettre en place une hotte de récupération correctement située pour l'opération.

Nettoyage des équipements de filtration des solides: Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés.

Traitement et élimination des découpes: Mettre en place une ventilation aspirante aux points d'émission.

Échantillonnage dans le procédé: Aucune autre mesure spécifique identifiée.

Expositions générales (systèmes fermés): Manipuler la substance en système fermé.

Expositions générales (systèmes ouverts): Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés.

Transvasement à partir de petits récipients: Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés.

Nettoyage et maintenance des équipements: Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés.

Stockage du produit en vrac: Stocker la substance en système fermé.

Section 2.2:: Contrôle de l'exposition environnementale

Caractéristiques du produit: La substance est un UVCB complexe Majoritairement hydrophobe

Quantités utilisées:

Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région : 1

Tonnage de l'utilisation régionale (tonnes/an) : 7.75E+03

Fraction du tonnage régional utilisée localement : Non applicable.

Tonnage annuel du site (tonnes/an) : Non applicable.

Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour) : Non applicable.

Fréquence et durée de l'utilisation:

Jours d'émission (jours/an) : Non applicable.

Facteur de dilution local dans l'eau de mer : Non applicable.

Rejet d'une fraction dans l'air depuis le procédé (rejet initial avant RMM) : Non applicable.

Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé (rejet initial avant RMM) : Non applicable.

Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet: Le rejet dans l'environnement aquatique est soumis à restriction (voir section 4.2).

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol: Non applicable.

Traiter les émissions dans l'air pour atteindre un rendement d'épuration typique de (%) : Non applicable.

Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans le milieu récepteur) pour atteindre le rendement d'épuration requis de ³ (%) : Non applicable.

En cas de rejet vers une station d'épuration des eaux usées domestiques, atteindre un rendement d'épuration sur site requis de ³ (%) :	Non applicable.
Mesures organisationnelles pour empêcher/ limiter le rejet du site:	Prévenir tout déversement dans l'environnement conformément aux exigences réglementaires.
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales:	
Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées sur site (%) :	Non applicable.
Rendement total d'épuration des eaux usées après RMM sur site et hors site (station d'épuration domestique) (%) :	Non applicable.
Tonnage maximal autorisé du site (MSafe) basé sur les rejets après l'élimination totale par épuration des eaux usées (kg/j) :	Non applicable.
Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées sur site (m³/j) :	Non applicable.
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer:	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets:	La récupération et le recyclage externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.

Section 3:: Estimation de l'exposition

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement	
Évaluation de l'exposition (environnementale) :	Évaluation quantitative de l'exposition et des risques impossible du fait de l'absence d'émissions vers l'environnement aquatique. Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation sécuritaire.
Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs	
Évaluation de l'exposition (humaine) :	Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Section 4:: Directives de vérification de respect du scénario d'exposition

Environnement	Le rejet dans l'environnement aquatique est limité par la loi et l'industrie interdit toute émission.
Santé	<p>Les expositions prévues ne devraient pas dépasser les valeurs de référence applicables aux consommateurs lorsque les conditions de fonctionnement/mesures de gestion des risques décrites dans la Section 2 sont appliquées.</p> <p>Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent.</p> <p>Les données de danger disponible ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour les effets irritants cutanés. Les données de danger disponible permettent la dérivation d'une DNEL pour d'autres effets sur la santé. Mesures de gestion des risques basées sur une caractérisation des risques qualitative.</p>



Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDS_e)

Professionnel

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit	Mélange
Code	SFR2124
Nom du produit	Diesel Marine Leger (DML)

Section 1:: Titre

Titre court du scénario d'exposition	Gas Oils (vacuum, hydrocracked & distillate fuels) R20, R38, R40, R65, R51/53 Use in Oil and Gas field drilling and production operations - Professional
Liste des descripteurs d'utilisation	Nom de l'utilisation identifiée: Utilisation dans les opérations de forage et de production gazières et pétrolières - Professionnel Catégorie de procédé: PROC01, PROC02, PROC03, PROC04, PROC08a, PROC08b Secteur d'utilisation finale: SU22 Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non. Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC08d Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement: Évaluation qualitative

Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition	Opérations de forage de puits de pétrole (y compris les boues de forage et le nettoyage des puits), y compris le transfert de matière, la formulation sur site, les opérations en tête de puits, les activités en chambre d'agitateur et la maintenance correspondante.
Méthode d'évaluation	Voir la section 3

Section 2: Conditions de fonctionnement et mesures de gestion des risques

Section 2.1: Contrôle de l'exposition des travailleurs

Caractéristiques du produit:

État physique:	Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa dans les CNTP.
Concentration de la substance dans le produit:	Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que le contraire ne soit précisé).
Fréquence et durée de l'utilisation:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (à moins que le contraire ne soit précisé).
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs:	Pré suppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire. Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place.

Scénarios contributifs: Conditions de fonctionnement et mesures de gestion des risques

Mesures générales applicables à toutes les activités: Contrôler toute exposition potentielle en utilisant des mesures comme les systèmes confinés ou fermés, des installations correctement conçues et entretenues et un bon niveau de ventilation générale.

Drainer les systèmes et les circuits de transfert avant de rompre le confinement.

Vidanger et rincer l'équipement avant la maintenance lorsque cela est possible.

En cas d'exposition potentielle : vérifier que le personnel compétent est informé de la nature de l'exposition et a les connaissances de base pour minimiser les expositions ; vérifier qu'un équipement de protection individuelle adapté est disponible ; nettoyer les déversements et éliminer les déchets conformément aux exigences réglementaires ; surveiller l'efficacité des mesures de contrôle ; envisager une surveillance sanitaire ; identifier et appliquer des actions correctives.

Mesures générales (irritants cutanés): Éviter tout contact cutané avec le produit, nettoyer immédiatement toute contamination/déversement.

Porter des gants (homologués EN374) si la contamination des mains est vraisemblable, rincer immédiatement toute contamination cutanée.

Mettre en place une formation de base des employés pour prévenir/minimiser les expositions et pour signaler tout problème cutané éventuel.

Transferts de vrac: Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Diesel Marine Leger (DML)

Gas Oils (vacuum, hydrocracked & distillate fuels) R20, R38, R40, R65, R51/53 Use in Oil and Gas field drilling and production operations - Professional

68/90

Remplissage/préparation de l'équipement à partir de fûts ou de récipients: Porter des gants adaptés homologués EN 374.

(Re-)formulation de boues de forage: Aucune autre mesure spécifique identifiée.

Opérations sur le plancher de forage: Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés.

Utilisation d'équipements de filtration des solides température élevée: Mettre en place une hotte de récupération correctement située pour l'opération.

Nettoyage des équipements de filtration des solides: Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés.

Traitement et élimination des découpes: Mettre en place une ventilation aspirante aux points d'émission.

Échantillonnage dans le procédé: Aucune autre mesure spécifique identifiée.

Expositions générales (systèmes fermés): Manipuler la substance en système fermé.

Expositions générales (systèmes ouverts): Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés.

Transvasement à partir de petits récipients: Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés.

Nettoyage et maintenance des équipements: Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés.

Stockage: Stocker la substance en système fermé.

Section 2.2:: Contrôle de l'exposition environnementale

Caractéristiques du produit: La substance est un UVCB complexe Majoritairement hydrophobe

Quantités utilisées:

Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région : 1

Tonnage de l'utilisation régionale (tonnes/an) : 7.75E+03

Fraction du tonnage régional utilisée localement : Non applicable.

Tonnage annuel du site (tonnes/an) : Non applicable.

Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour) : Non applicable.

Fréquence et durée de l'utilisation:

Jours d'émission (jours/an) : Non applicable.

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:

Facteur de dilution local dans l'eau douce : 10

Facteur de dilution local dans l'eau de mer : Non applicable.

Rejet d'une fraction dans l'air depuis le procédé (rejet initial avant RMM) : Non applicable.

Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé (rejet initial avant RMM) : Non applicable.

Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet: Le rejet dans l'environnement aquatique est soumis à restriction (voir section 4.2).

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol: Non applicable.

Traiter les émissions dans l'air pour atteindre un rendement d'épuration typique de (%) : Non applicable.

Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans le milieu récepteur) pour atteindre le rendement d'épuration requis de ³ (%) : Non applicable.

Diesel Marine Leger (DML)

Gas Oils (vacuum, hydrocracked & distillate fuels) R20, R38, R40, R65, R51/53 Use in Oil and Gas field drilling and production operations - Professional

En cas de rejet vers une station d'épuration des eaux usées domestiques, atteindre un rendement d'épuration sur site requis de ³ (%) :	Non applicable.
Mesures organisationnelles pour empêcher/ limiter le rejet du site:	Prévenir tout déversement dans l'environnement conformément aux exigences réglementaires.
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales:	
Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées sur site (%) :	Non applicable.
Rendement total d'épuration des eaux usées après RMM sur site et hors site (station d'épuration domestique) (%) :	Non applicable.
Tonnage maximal autorisé du site (MSafe) basé sur les rejets après l'élimination totale par épuration des eaux usées (kg/j) :	Non applicable.
Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées sur site (m³/j) :	Non applicable.
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer:	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets:	La récupération et le recyclage externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.

Section 3:: Estimation de l'exposition

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement	
Évaluation de l'exposition (environnementale) :	La méthode Hydrocarbon Block a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale dans le modèle Petrorisk.
Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs	
Évaluation de l'exposition (humaine) :	Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Section 4:: Directives de vérification de respect du scénario d'exposition

Environnement	Le rejet dans l'environnement aquatique est limité par la loi et l'industrie interdit toute émission.
Santé	<p>Les expositions prévues ne devraient pas dépasser les DN(M)EL lorsque les conditions de fonctionnement/mesures de gestion des risques décrites dans la Section 2 sont appliquées.</p> <p>Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent.</p> <p>Les données de danger disponible ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour les effets irritants cutanés. Les données de danger disponible permettent la dérivation d'une DNEL pour d'autres effets sur la santé. Mesures de gestion des risques basées sur une caractérisation des risques qualitative.</p>



Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDS_e)

Professionnel

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit	Mélange
Code	SFR2124
Nom du produit	Diesel Marine Leger (DML)

Section 1:: Titre

Titre court du scénario d'exposition	Gas Oils (vacuum, hydrocracked & distillate fuels) R20, R38, R40, R65, R51/53 Use of substance in lubricants - High environmental release - Professional
Liste des descripteurs d'utilisation	Nom de l'utilisation identifiée: Utilisation de la substance dans des lubrifiants - Rejet important dans l'environnement Catégorie de procédé: PROC01, PROC02, PROC03, PROC04, PROC08a, PROC08b, PROC09, PROC13, PROC17, PROC20 Secteur d'utilisation finale: SU22 Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non. Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC08a, ERC08d Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement: ESVOC SpERC 9.6b.v1

Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition	Englobe l'utilisation de lubrifiants formulés en systèmes fermés et ouverts, y compris les opérations de transfert, l'utilisation des moteurs et articles similaires, la reprise des articles rejetés, la maintenance des équipements et l'élimination des huiles de vidange.
Méthode d'évaluation	Voir la section 3

Section 2: Conditions de fonctionnement et mesures de gestion des risques

Section 2.1: Contrôle de l'exposition des travailleurs

Caractéristiques du produit:

État physique:	Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa dans les CNTP.
Concentration de la substance dans le produit:	Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que le contraire ne soit précisé).
Fréquence et durée de l'utilisation:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (à moins que le contraire ne soit précisé).
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs:	Pré suppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire. Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place.

Scénarios contributifs: Conditions de fonctionnement et mesures de gestion des risques

Mesures générales applicables à toutes les activités: Contrôler toute exposition potentielle en utilisant des mesures comme les systèmes confinés ou fermés, des installations correctement conçues et entretenues et un bon niveau de ventilation générale.

Drainer les systèmes et les circuits de transfert avant de rompre le confinement.

Vidanger et rincer l'équipement avant la maintenance lorsque cela est possible.

En cas d'exposition potentielle : vérifier que le personnel compétent est informé de la nature de l'exposition et a les connaissances de base pour minimiser les expositions ; vérifier qu'un équipement de protection individuelle adapté est disponible ; nettoyer les déversements et éliminer les déchets conformément aux exigences réglementaires ; surveiller l'efficacité des mesures de contrôle ; envisager une surveillance sanitaire ; identifier et appliquer des actions correctives.

Mesures générales (irritants cutanés): Éviter tout contact cutané avec le produit, nettoyer immédiatement toute contamination/déversement.

Porter des gants (homologués EN374) si la contamination des mains est vraisemblable, rincer immédiatement toute contamination cutanée.

Mettre en place une formation de base des employés pour prévenir/minimiser les expositions et pour signaler tout problème cutané éventuel. D'autres mesures de protection de la peau, comme des combinaisons étanches ou des écrans faciaux, peuvent être nécessaires en cas d'activités générant une forte dispersion et entraînant probablement une libération substantielle d'aérosols, par exemple la pulvérisation.

Diesel Marine Leger (DML)

Gas Oils (vacuum, hydrocracked & distillate fuels) R20, R38, R40, R65, R51/53 Use of substance in lubricants - High environmental release - Professional

71/90

Expositions générales (systèmes fermés): Manipuler la substance en système fermé.

Utilisation d'équipements contenant des huiles de moteur et apparentés: Aucune autre mesure spécifique identifiée.

Expositions générales (systèmes ouverts): Mettre en place un bon niveau de ventilation contrôlée. (au moins 10 à 15 renouvellements d'air par heure). Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Transferts de vrac: Porter des gants adaptés homologués EN 374. Éviter toute activité impliquant une exposition de plus de 4 heures.

Remplissage/préparation de l'équipement à partir de fûts ou de récipients Installation dédiée: Utiliser des pompes à tambour ou verser précautionneusement depuis les récipients. Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Remplissage/préparation de l'équipement à partir de fûts ou de récipients Installation non dédiée: Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés.

Utilisation et lubrification d'équipements ouverts d'énergie élevée Intérieur.: Minimiser l'exposition en confinant partiellement l'opération ou l'équipement et mettre en place une ventilation aspirante au niveau des ouvertures (utilisation professionnelle) Mettre en place un bon niveau de ventilation générale. (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure).

Utilisation et lubrification d'équipements ouverts d'énergie élevée Extérieur.: Vérifier que l'opération est mise en œuvre en extérieur. Éviter toute activité impliquant une exposition de plus de 4 heures. Limiter la teneur en substance dans le produit à 25%. Porter des gants adaptés homologués EN 374. Vérifier que les opérateurs sont formés pour minimiser les expositions.

Maintenance (de grands éléments d'usine) et configuration des machines.: Vérifier que les transferts de matière sont confinés ou sous aspiration. Mettre en place une ventilation aspirante aux points d'émission en cas de contact probable avec un lubrifiant chaud (> 50 °C). Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Maintenance de petits objets: Drainés ou éliminer la substance de l'équipement avant toute entrée dans l'équipement ou maintenance. Mettre en place un bon niveau de ventilation générale. (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés.

Entretien de lubrifiant de moteur: Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés.

Applications manuelles, p. ex. au pinceau ou au rouleau: Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité.

Pulvérisation : Minimiser l'exposition en confinant partiellement l'opération ou l'équipement et mettre en place une ventilation aspirante au niveau des ouvertures (utilisation professionnelle) Mettre en place un bon niveau de ventilation générale. (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés. Vérifier que les opérateurs sont formés pour minimiser les expositions.

Si les mesures techniques ne sont pas applicables facilement : Porter un respirateur facial intégral conforme à EN 136 avec un filtre de Type A/P2 ou mieux. Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à des contrôles exhaustifs de supervision et de gestion. Limiter la teneur en substance dans le produit à 25%. Éviter toute activité impliquant une exposition de plus de 4 heures.

Traitement par trempage et transvasement: Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Stockage: Stocker la substance en système fermé.

Section 2.2:: Contrôle de l'exposition environnementale

Caractéristiques du produit: La substance est un UVCB complexe Majoritairement hydrophobe

Quantités utilisées:

Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région : 0.1

Tonnage de l'utilisation régionale (tonnes/an) : 3.2E3

Fraction du tonnage régional utilisée localement : 0.0005

Tonnage annuel du site (tonnes/an) : 1.6

Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour) : 4.4

Fréquence et durée de l'utilisation: Rejet continu.

Diesel Marine Leger (DML)

Gas Oils (vacuum, hydrocracked & distillate fuels) R20, R38, R40, R65, R51/53 Use of substance in lubricants - High environmental release - Professional

Jours d'émission (jours/an) :	365
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:	
Facteur de dilution local dans l'eau douce :	10
Facteur de dilution local dans l'eau de mer :	100
Rejet d'une fraction dans l'air depuis le procédé (rejet initial avant RMM) :	1.5E-1
Rejet d'une fraction dans le sol depuis le procédé (rejet initial avant RMM) :	0..05
Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé (rejet initial avant RMM) :	0.05
Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet:	Les pratiques courantes varient en fonction des sites ; de ce fait, des estimations conservatives des émissions liées au procédé sont utilisées.
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol:	Le risque d'exposition environnementale concerne les humains par exposition indirecte (principalement ingestion). Aucun traitement des eaux usées n'est obligatoire.
Traiter les émissions dans l'air pour atteindre un rendement d'épuration typique de (%) :	Non applicable.
Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans le milieu récepteur) pour atteindre le rendement d'épuration requis de ³ (%) :	0
En cas de rejet vers une station d'épuration des eaux usées domestiques, atteindre un rendement d'épuration sur site requis de ³ (%) :	0
Mesures organisationnelles pour empêcher/ limiter le rejet du site:	Ne pas répandre de boues industrielles sur des sols naturels. les boues doivent être incinérées, confinées ou recyclées.
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales:	
Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées sur site (%) :	94.1
Rendement total d'épuration des eaux usées après RMM sur site et hors site (station d'épuration domestique) (%) :	94.1
Tonnage maximal autorisé du site (MSafe) basé sur les rejets après l'élimination totale par épuration des eaux usées (kg/j) :	6.8E1
Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées sur site (m ³ /j) :	2000
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer:	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets:	La récupération et le recyclage externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.
CR - Pour le compartiment à air:	1.08E-02
CR - Pour le compartiment à eau:	5.99E-02

Section 3:: Estimation de l'exposition

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement	
Évaluation de l'exposition (environnementale) :	La méthode Hydrocarbon Block a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale dans le modèle Petrorisk.
Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs	
Évaluation de l'exposition (humaine) :	Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Diesel Marine Leger (DML)	Gas Oils (vacuum, hydrocracked & distillate fuels) R20, R38, R40, R65, R51/53 Use of substance in lubricants - High environmental release - Professional
	73/90

Section 4:: Directives de vérification de respect du scénario d'exposition

Environnement	Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Le rendement d'épuration des eaux usées requis peut être obtenu par des technologies sur site/ hors site, seules ou combinées. Le rendement d'épuration dans l'air requis peut être obtenu par des technologies sur site, seules ou combinées. Voir la fiche de renseignements sur les catégories spécifiques SpERC pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle.
Santé	<p>Les expositions prévues ne devraient pas dépasser les DN(M)EL lorsque les conditions de fonctionnement/mesures de gestion des risques décrites dans la Section 2 sont appliquées.</p> <p>Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent.</p> <p>Les données de danger disponible ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour les effets irritants cutanés. Les données de danger disponible permettent la dérivation d'une DNEL pour d'autres effets sur la santé. Mesures de gestion des risques basées sur une caractérisation des risques qualitative.</p>



Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe)

Industriel

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit	Mélange
Code	SFR2124
Nom du produit	Diesel Marine Leger (DML)

Section 1:: Titre

Titre court du scénario d'exposition	Gas Oils (vacuum, hydrocracked & distillate fuels) R20, R38, R40, R65, R51/53 Use of substance in lubricants - Industrial
Liste des descripteurs d'utilisation	Nom de l'utilisation identifiée: Utilisation de la substance dans des lubrifiants - Industriel Catégorie de procédé: PROC01, PROC02, PROC03, PROC04, PROC07, PROC08a, PROC08b, PROC09, PROC10, PROC13, PROC17, PROC18 Secteur d'utilisation finale: SU03 Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non. Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC04, ERC07 Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement: ESVOC SpERC 4.6a.v1

Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition	Englobe l'utilisation de lubrifiants formulés en systèmes fermés et ouverts, y compris les opérations de transfert, l'utilisation des machines/moteurs et articles similaires, la reprise des articles rejetés, la maintenance des équipements et l'élimination des déchets.
Méthode d'évaluation	Voir la section 3

Section 2: Conditions de fonctionnement et mesures de gestion des risques

Section 2.1: Contrôle de l'exposition des travailleurs

Caractéristiques du produit:

État physique:	Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa dans les CNTP.
Concentration de la substance dans le produit:	Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que le contraire ne soit précisé).
Fréquence et durée de l'utilisation:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (à moins que le contraire ne soit précisé).
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs:	Pré suppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire. Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place.

Scénarios contributifs: Conditions de fonctionnement et mesures de gestion des risques

Mesures générales applicables à toutes les activités: Contrôler toute exposition potentielle en utilisant des mesures comme les systèmes confinés ou fermés, des installations correctement conçues et entretenues et un bon niveau de ventilation générale.

Drainer les systèmes et les circuits de transfert avant de rompre le confinement.

Vidanger et rincer l'équipement avant la maintenance lorsque cela est possible.

En cas d'exposition potentielle : vérifier que le personnel compétent est informé de la nature de l'exposition et a les connaissances de base pour minimiser les expositions ; vérifier qu'un équipement de protection individuelle adapté est disponible ; nettoyer les déversements et éliminer les déchets conformément aux exigences réglementaires ; surveiller l'efficacité des mesures de contrôle ; envisager une surveillance sanitaire ; identifier et appliquer des actions correctives.

Mesures générales (irritants cutanés): Éviter tout contact cutané avec le produit, nettoyer immédiatement toute contamination/déversement.

Porter des gants (homologués EN374) si la contamination des mains est vraisemblable, rincer immédiatement toute contamination cutanée.

Mettre en place une formation de base des employés pour prévenir/minimiser les expositions et pour signaler tout problème cutané éventuel. D'autres mesures de protection de la peau, comme des combinaisons étanches ou des écrans faciaux, peuvent être nécessaires en cas d'activités générant une forte dispersion et entraînant probablement une libération substantielle d'aérosols, par exemple la pulvérisation.

Diesel Marine Leger (DML)

Gas Oils (vacuum, hydrocracked & distillate fuels) R20, R38, R40, R65, R51/53 Use of substance in lubricants - Industrial

75/90

Expositions générales (systèmes fermés): Manipuler la substance en système fermé.

Expositions générales (systèmes ouverts): Mettre en place une ventilation aspirante aux points d'émission.

Transferts de vrac: Manipuler la substance en système fermé. Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Remplissage/préparation de l'équipement à partir de fûts ou de récipients: Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Équipement de série initial: Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Utilisation et lubrification d'équipements ouverts d'énergie élevée: Mettre en place une ventilation aspirante aux points d'émission. Restreindre la surface des ouvertures aux équipements.

Applications manuelles, p. ex. au pinceau ou au rouleau: Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité.

Traitement par trempage et transvasement: Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Pulvérisation: Minimiser l'exposition en confinant partiellement l'opération ou l'équipement et mettre en place une ventilation aspirante au niveau des ouvertures. Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire.

Maintenance (de grands éléments d'usine) et configuration des machines.: Vérifier que les transferts de matière sont confinés ou sous aspiration. Mettre en place une ventilation aspirante aux points d'émission en cas de contact probable avec un lubrifiant chaud (> 50 °C). Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Maintenance de petits objets: Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés.

Refabrication d'articles rejetés: Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés.

Stockage: Stocker la substance en système fermé.

Section 2.2:: Contrôle de l'exposition environnementale

Caractéristiques du produit: La substance est un UVCB complexe Majoritairement hydrophobe

Quantités utilisées:

Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région : 0.1

Tonnage de l'utilisation régionale (tonnes/an) : 2.7E4

Fraction du tonnage régional utilisée localement : 0.0036

Tonnage annuel du site (tonnes/an) : 1.0E2

Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour) : 5.0E3

Fréquence et durée de l'utilisation: Rejet continu.

Jours d'émission (jours/an) : 20

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:

Facteur de dilution local dans l'eau douce : 10

Facteur de dilution local dans l'eau de mer : 100

Rejet d'une fraction dans l'air depuis le procédé (rejet initial avant RMM) : 5.0E-3

Rejet d'une fraction dans le sol depuis le procédé (rejet initial avant RMM) : 0.001

Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé (rejet initial avant RMM) : 3.0E-6

Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet: Les pratiques courantes varient en fonction des sites ; de ce fait, des estimations conservatives des émissions liées au procédé sont utilisées.

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol:	Le risque d'exposition environnementale concerne les humains par exposition indirecte (principalement ingestion). Aucun traitement des eaux usées n'est obligatoire.
Traiter les émissions dans l'air pour atteindre un rendement d'épuration typique de (%) :	70
Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans le milieu récepteur) pour atteindre le rendement d'épuration requis de ³ (%) :	0
En cas de rejet vers une station d'épuration des eaux usées domestiques, atteindre un rendement d'épuration sur site requis de ³ (%) :	0
Mesures organisationnelles pour empêcher/ limiter le rejet du site:	Empêcher tout rejet de la substance non dissoute vers les eaux usées sur site ou les récupérer. Ne pas répandre de boues industrielles sur des sols naturels. Les boues doivent être incinérées, confinées ou recyclées.
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales:	
Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées sur site (%) :	94.1
Rendement total d'épuration des eaux usées après RMM sur site et hors site (station d'épuration domestique) (%) :	94.1
Tonnage maximal autorisé du site (MSafe) basé sur les rejets après l'élimination totale par épuration des eaux usées (kg/j) :	7.8E4
Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées sur site (m ³ /j) :	2000
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer:	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets:	La récupération et le recyclage externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.
CR - Pour le compartiment à air:	4.37E-03
CR - Pour le compartiment à eau:	5.98E-02

Section 3:: Estimation de l'exposition

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement	
Évaluation de l'exposition (environnementale) :	La méthode Hydrocarbon Block a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale dans le modèle Petrorisk.
Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs	
Évaluation de l'exposition (humaine) :	Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Section 4:: Directives de vérification de respect du scénario d'exposition

Environnement	Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Le rendement d'épuration des eaux usées requis peut être obtenu par des technologies sur site/ hors site, seules ou combinées. Le rendement d'épuration dans l'air requis peut être obtenu par des technologies sur site, seules ou combinées. Voir la fiche de renseignements sur les catégories spécifiques SpERC pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle.
----------------------	---

Diesel Marine Leger (DML)	Gas Oils (vacuum, hydrocracked & distillate fuels) R20, R38, R40, R65, R51/53 Use of substance in lubricants - Industrial
	77/90

Santé

Les expositions prévues ne devraient pas dépasser les valeurs de référence applicables aux consommateurs lorsque les conditions de fonctionnement/mesures de gestion des risques décrites dans la Section 2 sont appliquées.

Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent.

Les données de danger disponible ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour les effets irritants cutanés. Les données de danger disponible permettent la dérivation d'une DNEL pour d'autres effets sur la santé. Mesures de gestion des risques basées sur une caractérisation des risques qualitative.



Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDS_e)

Professionnel

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit	Mélange
Code	SFR2124
Nom du produit	Diesel Marine Leger (DML)

Section 1:: Titre

Titre court du scénario d'exposition	Gas Oils (vacuum, hydrocracked & distillate fuels) R20, R38, R40, R65, R51/53 Use of substance in lubricants - Low environmental release - Professional
Liste des descripteurs d'utilisation	Nom de l'utilisation identifiée: Utilisation de la substance dans des lubrifiants - Rejet faible dans l'environnement Catégorie de procédé: PROC01, PROC02, PROC03, PROC04, PROC08a, PROC08b, PROC13, PROC09, PROC17, PROC20 Secteur d'utilisation finale: SU22 Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non. Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC09a, ERC09b Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement: ESVOC SpERC 9.6b.v1

Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition	Englobe l'utilisation de lubrifiants formulés en systèmes fermés et ouverts, y compris les opérations de transfert, l'utilisation des moteurs et articles similaires, la reprise des articles rejetés, la maintenance des équipements et l'élimination des huiles de vidange.
Méthode d'évaluation	Voir la section 3

Section 2: Conditions de fonctionnement et mesures de gestion des risques

Section 2.1: Contrôle de l'exposition des travailleurs

Caractéristiques du produit:

État physique:	Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa dans les CNTP.
Concentration de la substance dans le produit:	Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que le contraire ne soit précisé).
Fréquence et durée de l'utilisation:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (à moins que le contraire ne soit précisé).
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs:	Pré suppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire. Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place.

Scénarios contributifs: Conditions de fonctionnement et mesures de gestion des risques

Mesures générales applicables à toutes les activités: Contrôler toute exposition potentielle en utilisant des mesures comme les systèmes confinés ou fermés, des installations correctement conçues et entretenues et un bon niveau de ventilation générale.

Drainer les systèmes et les circuits de transfert avant de rompre le confinement.

Vidanger et rincer l'équipement avant la maintenance lorsque cela est possible.

En cas d'exposition potentielle : vérifier que le personnel compétent est informé de la nature de l'exposition et a les connaissances de base pour minimiser les expositions ; vérifier qu'un équipement de protection individuelle adapté est disponible ; nettoyer les déversements et éliminer les déchets conformément aux exigences réglementaires ; surveiller l'efficacité des mesures de contrôle ; envisager une surveillance sanitaire ; identifier et appliquer des actions correctives.

Mesures générales (irritants cutanés): Éviter tout contact cutané avec le produit, nettoyer immédiatement toute contamination/déversement.

Porter des gants (homologués EN374) si la contamination des mains est vraisemblable, rincer immédiatement toute contamination cutanée.

Mettre en place une formation de base des employés pour prévenir/minimiser les expositions et pour signaler tout problème cutané éventuel. D'autres mesures de protection de la peau, comme des combinaisons étanches ou des écrans faciaux, peuvent être nécessaires en cas d'activités générant une forte dispersion et entraînant probablement une libération substantielle d'aérosols, par exemple la pulvérisation.

Diesel Marine Leger (DML)

Gas Oils (vacuum, hydrocracked & distillate fuels) R20, R38, R40, R65, R51/53 Use of substance in lubricants - Low environmental release - Professional

79/90

Expositions générales (systèmes fermés): Manipuler la substance en système fermé.

Utilisation d'équipements contenant des huiles de moteur et apparentés: Aucune autre mesure spécifique identifiée.

Expositions générales (systèmes ouverts): Mettre en place un bon niveau de ventilation contrôlée. (au moins 10 à 15 renouvellements d'air par heure). Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Transferts de vrac: Porter des gants adaptés homologués EN 374. Éviter toute activité impliquant une exposition de plus de 4 heures.

Remplissage/préparation de l'équipement à partir de fûts ou de récipients Installation dédiée: Utiliser des pompes à tambour ou verser précautionneusement depuis les récipients. Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Remplissage/préparation de l'équipement à partir de fûts ou de récipients Installation non dédiée: Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés.

Utilisation et lubrification d'équipements ouverts d'énergie élevée Intérieur.: Minimiser l'exposition en confinant partiellement l'opération ou l'équipement et mettre en place une ventilation aspirante au niveau des ouvertures (utilisation professionnelle) Mettre en place un bon niveau de ventilation générale. (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure).

Utilisation et lubrification d'équipements ouverts d'énergie élevée Extérieur.: Vérifier que l'opération est mise en œuvre en extérieur. Éviter toute activité impliquant une exposition de plus de 4 heures. Limiter la teneur en substance dans le produit à 25%. Porter des gants adaptés homologués EN 374. Vérifier que les opérateurs sont formés pour minimiser les expositions.

Maintenance (de grands éléments d'usine) et configuration des machines.: Vérifier que les transferts de matière sont confinés ou sous aspiration. Mettre en place une ventilation aspirante aux points d'émission en cas de contact probable avec un lubrifiant chaud (> 50 °C). Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Maintenance de petits objets: Drainés ou éliminer la substance de l'équipement avant toute entrée dans l'équipement ou maintenance. Mettre en place un bon niveau de ventilation générale. (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés.

Entretien de lubrifiant de moteur: Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés.

Applications manuelles, p. ex. au pinceau ou au rouleau: Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité.

Pulvérisation avec ventilation aspirante locale: Minimiser l'exposition en confinant partiellement l'opération ou l'équipement et mettre en place une ventilation aspirante au niveau des ouvertures (utilisation professionnelle) Mettre en place un bon niveau de ventilation générale. (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés. Vérifier que les opérateurs sont formés pour minimiser les expositions.

Pulvérisation sans ventilation aspirante locale: Porter un respirateur facial intégral conforme à EN 136 avec un filtre de Type A/P2 ou mieux. Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à des contrôles exhaustifs de supervision et de gestion. Limiter la teneur en substance dans le produit à 25%. Éviter toute activité impliquant une exposition de plus de 4 heures.

Traitement par trempage et transvasement: Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Stockage: Stocker la substance en système fermé.

Section 2.2:: Contrôle de l'exposition environnementale

Caractéristiques du produit: La substance est un UVCB complexe Majoritairement hydrophobe

Quantités utilisées:

Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région : 0.1

Tonnage de l'utilisation régionale (tonnes/an) : 3.2E3

Fraction du tonnage régional utilisée localement : 0.0005

Tonnage annuel du site (tonnes/an) : 1.6

Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour) : 4.4

Diesel Marine Leger (DML)

Gas Oils (vacuum, hydrocracked & distillate fuels) R20, R38, R40, R65, R51/53 Use of substance in lubricants - Low environmental release - Professional

Fréquence et durée de l'utilisation:	Rejet continu.
Jours d'émission (jours/an) :	365
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:	
Facteur de dilution local dans l'eau douce :	10
Facteur de dilution local dans l'eau de mer :	100
Rejet d'une fraction dans l'air depuis le procédé (rejet initial avant RMM) :	0.01
Rejet d'une fraction dans le sol depuis le procédé (rejet initial avant RMM) :	0.01
Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé (rejet initial avant RMM) :	0.01
Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet:	Les pratiques courantes varient en fonction des sites ; de ce fait, des estimations conservatives des émissions liées au procédé sont utilisées.
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol:	Le risque d'exposition environnementale concerne les humains par exposition indirecte (principalement ingestion). Aucun traitement des eaux usées n'est obligatoire.
Traiter les émissions dans l'air pour atteindre un rendement d'épuration typique de (%) :	Non applicable.
Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans le milieu récepteur) pour atteindre le rendement d'épuration requis de ³ (%) :	0
En cas de rejet vers une station d'épuration des eaux usées domestiques, atteindre un rendement d'épuration sur site requis de ³ (%) :	0
Mesures organisationnelles pour empêcher/ limiter le rejet du site:	Ne pas répandre de boues industrielles sur des sols naturels. les boues doivent être incinérées, confinées ou recyclées.
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales:	
Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées sur site (%) :	94.1
Rendement total d'épuration des eaux usées après RMM sur site et hors site (station d'épuration domestique) (%) :	94.1
Tonnage maximal autorisé du site (MSafe) basé sur les rejets après l'élimination totale par épuration des eaux usées (kg/j) :	6.8E1
Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées sur site (m³/j) :	2000
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer:	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets:	La récupération et le recyclage externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.
CR - Pour le compartiment à air:	4.35E-03
CR - Pour le compartiment à eau:	5.98E-02

Section 3:: Estimation de l'exposition

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement	
Évaluation de l'exposition (environnementale) :	La méthode Hydrocarbon Block a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale dans le modèle Petrorisk.
Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs	
Évaluation de l'exposition (humaine) :	Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Diesel Marine Leger (DML)	Gas Oils (vacuum, hydrocracked & distillate fuels) R20, R38, R40, R65, R51/53 Use of substance in lubricants - Low environmental release - Professional
	81/90

Section 4:: Directives de vérification de respect du scénario d'exposition

Environnement	Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Le rendement d'épuration des eaux usées requis peut être obtenu par des technologies sur site/ hors site, seules ou combinées. Le rendement d'épuration dans l'air requis peut être obtenu par des technologies sur site, seules ou combinées. Voir la fiche de renseignements sur les catégories spécifiques SpERC pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle.
Santé	<p>Les expositions prévues ne devraient pas dépasser les DN(M)EL lorsque les conditions de fonctionnement/mesures de gestion des risques décrites dans la Section 2 sont appliquées.</p> <p>Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent.</p> <p>Les données de danger disponible ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour les effets irritants cutanés. Les données de danger disponible permettent la dérivation d'une DNEL pour d'autres effets sur la santé. Mesures de gestion des risques basées sur une caractérisation des risques qualitative.</p>



Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDS_e)

Industriel

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit	Mélange
Code	SFR2124
Nom du produit	Diesel Marine Leger (DML)

Section 1:: Titre

Titre court du scénario d'exposition	Gas Oils (vacuum, hydrocracked & distillate fuels) R20, R38, R40, R65, R51/53 Uses in Coatings - Industrial
Liste des descripteurs d'utilisation	Nom de l'utilisation identifiée: Utilisations dans les revêtements - Industriel Catégorie de procédé: PROC01, PROC02, PROC03, PROC04, PROC05, PROC07, PROC08a, PROC08b, PROC10, PROC13, PROC15 Secteur d'utilisation finale: SU03 Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non. Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC04 Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement: ESVOC SpERC 4.3a.v1

Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition	Englobe l'utilisation dans des revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.), y compris les expositions pendant l'utilisation (y compris la réception, le stockage, la préparation et le transfert à partir du vrac et semi-vmac, l'application par pulvérisation, laminage, épandage, trempage, flux, lit fluidisé sur les lignes de production et la formation de film) et le nettoyage des équipements, la maintenance et les activités de laboratoire associées.
Méthode d'évaluation	Voir la section 3

Section 2: Conditions de fonctionnement et mesures de gestion des risques

Section 2.1: Contrôle de l'exposition des travailleurs

Caractéristiques du produit:

État physique:	Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa dans les CNTP.
Concentration de la substance dans le produit:	Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que le contraire ne soit précisé).
Fréquence et durée de l'utilisation:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (à moins que le contraire ne soit précisé).
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs:	Pré suppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire. Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place.

Scénarios contributifs: Conditions de fonctionnement et mesures de gestion des risques

Mesures générales applicables à toutes les activités: Contrôler toute exposition potentielle en utilisant des mesures comme les systèmes confinés ou fermés, des installations correctement conçues et entretenues et un bon niveau de ventilation générale.

Drainer les systèmes et les circuits de transfert avant de rompre le confinement.

Vidanger et rincer l'équipement avant la maintenance lorsque cela est possible.

En cas d'exposition potentielle : vérifier que le personnel compétent est informé de la nature de l'exposition et a les connaissances de base pour minimiser les expositions ; vérifier qu'un équipement de protection individuelle adapté est disponible ; nettoyer les déversements et éliminer les déchets conformément aux exigences réglementaires ; surveiller l'efficacité des mesures de contrôle ; envisager une surveillance sanitaire ; identifier et appliquer des actions correctives.

Mesures générales (irritants cutanés): Éviter tout contact cutané avec le produit, nettoyer immédiatement toute contamination/déversement.

Porter des gants (homologués EN374) si la contamination des mains est vraisemblable, rincer immédiatement toute contamination cutanée.

Mettre en place une formation de base des employés pour prévenir/minimiser les expositions et pour signaler tout problème cutané éventuel. D'autres mesures de protection de la peau, comme des combinaisons étanches ou des écrans faciaux, peuvent être nécessaires en cas d'activités générant une forte dispersion et entraînant probablement une libération substantielle d'aérosols, par exemple la pulvérisation.

Diesel Marine Leger (DML)

Gas Oils (vacuum, hydrocracked & distillate fuels) R20, R38, R40, R65, R51/53 Uses in Coatings - Industrial

83/90

Expositions générales (systèmes fermés): Manipuler la substance en système fermé.

Transferts de vrac: Manipuler la substance en système fermé. Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Transferts de matière Transferts Fûts/lots Transfert/transvasement à partir de récipients: Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Préparation de matière pour application Opérations de mélangeage (systèmes ouverts): Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés.

Formation de film - séchage forcé, étuvage et autres technologies: Manipuler la substance en système fermé. Mettre en place un bon niveau de ventilation générale. (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure).

Formation de film - séchage à l'air: Mettre en place un bon niveau de ventilation générale. (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Pulvérisation (automatique/robotisée): Minimiser l'exposition en confinant partiellement l'opération ou l'équipement et mettre en place une ventilation aspirante au niveau des ouvertures. Porter des gants adaptés homologués EN 374. Mettre en place un bon niveau de ventilation générale. (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure).

Pulvérisation manuelle: Porter un respirateur conforme à EN 140 avec un filtre de Type A/P2 ou mieux. Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité. Vérifier que les opérateurs sont formés pour minimiser les expositions. Mettre en place un bon niveau de ventilation générale. (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure).

Application au rouleau, au pulvérisateur, en flux: Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité.

Trempage, immersion et coulage: Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Production de préparations ou d'articles par pressage de tablettes, compression, extrusion ou granulation: Aucune autre mesure spécifique identifiée.

Activités de laboratoire: Aucune autre mesure spécifique identifiée.

Nettoyage et maintenance des équipements: Drainer le système avant toute introduction dans l'équipement ou opération de maintenance. Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés.

Stockage: Manipuler la substance en système fermé.

Section 2.2:: Contrôle de l'exposition environnementale

Caractéristiques du produit: La substance est un UVCB complexe Majoritairement hydrophobe

Quantités utilisées:

Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région : 0.1

Tonnage de l'utilisation régionale (tonnes/an) : 8.1E3

Fraction du tonnage régional utilisée localement : 1

Tonnage annuel du site (tonnes/an) : 8.1E3

Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour) : 2.7E4

Fréquence et durée de l'utilisation: Rejet continu.

Jours d'émission (jours/an) : 300

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:

Facteur de dilution local dans l'eau douce : 10

Facteur de dilution local dans l'eau de mer : 100

Rejet d'une fraction dans l'air depuis le procédé (rejet initial avant RMM) : 0.98

Rejet d'une fraction dans le sol depuis le procédé (rejet initial avant RMM) : 0

Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé (rejet initial avant RMM) : 7.0E-5

Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet: Les pratiques courantes varient en fonction des sites ; de ce fait, des estimations conservatives des émissions liées au procédé sont utilisées.

Diesel Marine Leger (DML)

Gas Oils (vacuum, hydrocracked & distillate fuels) R20, R38, R40, R65, R51/53 Uses in Coatings - Industrial

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol:	Le risque d'exposition environnementale concerne les humains par exposition indirecte (principalement inhalation). Empêcher tout rejet de la substance non dissoute vers les eaux usées sur site ou les récupérer. En cas de rejet vers la station d'épuration des eaux usées domestiques, aucune épuration sur site n'est nécessaire.
Traiter les émissions dans l'air pour atteindre un rendement d'épuration typique de (%) :	90
Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans le milieu récepteur) pour atteindre le rendement d'épuration requis de ³ (%) :	58.2
En cas de rejet vers une station d'épuration des eaux usées domestiques, atteindre un rendement d'épuration sur site requis de ³ (%) :	0
Mesures organisationnelles pour empêcher/ limiter le rejet du site:	Empêcher tout rejet de la substance non dissoute vers les eaux usées sur site ou les récupérer. Ne pas répandre de boues industrielles sur des sols naturels. les boues doivent être incinérées, confinées ou recyclées.
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales:	
Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées sur site (%) :	94.1
Rendement total d'épuration des eaux usées après RMM sur site et hors site (station d'épuration domestique) (%) :	94.1
Tonnage maximal autorisé du site (MSafe) basé sur les rejets après l'élimination totale par épuration des eaux usées (kg/j) :	1.4E5
Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées sur site (m ³ /j) :	2000
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer:	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets:	La récupération et le recyclage externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.
CR - Pour le compartiment à air:	1.32E-01
CR - Pour le compartiment à eau:	1.41E-01

Section 3:: Estimation de l'exposition

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement	
Évaluation de l'exposition (environnementale) :	La méthode Hydrocarbon Block a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale dans le modèle Petrorisk.
Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs	
Évaluation de l'exposition (humaine) :	Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Section 4:: Directives de vérification de respect du scénario d'exposition

Environnement	Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Le rendement d'épuration des eaux usées requis peut être obtenu par des technologies sur site/ hors site, seules ou combinées. Le rendement d'épuration dans l'air requis peut être obtenu par des technologies sur site, seules ou combinées. Voir la fiche de renseignements sur les catégories spécifiques SpERC pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle.
----------------------	---

Diesel Marine Leger (DML)	Gas Oils (vacuum, hydrocracked & distillate fuels) R20, R38, R40, R65, R51/53 Uses in Coatings - Industrial
	85/90

Santé

Les expositions prévues ne devraient pas dépasser les valeurs de référence applicables aux consommateurs lorsque les conditions de fonctionnement/mesures de gestion des risques décrites dans la Section 2 sont appliquées.

Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent.

Les données de danger disponible ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour les effets irritants cutanés. Les données de danger disponible permettent la dérivation d'une DNEL pour d'autres effets sur la santé. Mesures de gestion des risques basées sur une caractérisation des risques qualitative.



Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDS_e)

Professionnel

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit	Mélange
Code	SFR2124
Nom du produit	Diesel Marine Leger (DML)

Section 1:: Titre

Titre court du scénario d'exposition	Gas Oils (vacuum, hydrocracked & distillate fuels) R20, R38, R40, R65, R51/53 Uses in Coatings - Professional
Liste des descripteurs d'utilisation	Nom de l'utilisation identifiée: Utilisations dans les revêtements - Professionnel Catégorie de procédé: PROC01, PROC02, PROC03, PROC04, PROC05, PROC08a, PROC08b, PROC10, PROC11, PROC13, PROC15, PROC19 Secteur d'utilisation finale: SU22 Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non. Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC08a, ERC08d Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement: ESVOC SpERC 8.3b.v1

Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition	Englobe l'utilisation dans des revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.), y compris les expositions pendant l'utilisation (y compris la réception, le stockage, la préparation et le transfert à partir du vrac et semi-vrac, l'application par pulvérisation, laminage, épandage, trempage, flux, lit fluidisé sur les lignes de production et la formation de film) et le nettoyage des équipements, la maintenance et les activités de laboratoire associées.
Méthode d'évaluation	Voir la section 3

Section 2: Conditions de fonctionnement et mesures de gestion des risques

Section 2.1: Contrôle de l'exposition des travailleurs

Caractéristiques du produit:

État physique:	Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa dans les CNTP.
Concentration de la substance dans le produit:	Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que le contraire ne soit précisé).
Fréquence et durée de l'utilisation:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (à moins que le contraire ne soit précisé).
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs:	Pré suppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire. Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place.

Scénarios contributifs: Conditions de fonctionnement et mesures de gestion des risques

Mesures générales applicables à toutes les activités: Contrôler toute exposition potentielle en utilisant des mesures comme les systèmes confinés ou fermés, des installations correctement conçues et entretenues et un bon niveau de ventilation générale.

Drainer les systèmes et les circuits de transfert avant de rompre le confinement.

Vidanger et rincer l'équipement avant la maintenance lorsque cela est possible.

En cas d'exposition potentielle : vérifier que le personnel compétent est informé de la nature de l'exposition et a les connaissances de base pour minimiser les expositions ; vérifier qu'un équipement de protection individuelle adapté est disponible ; nettoyer les déversements et éliminer les déchets conformément aux exigences réglementaires ; surveiller l'efficacité des mesures de contrôle ; envisager une surveillance sanitaire ; identifier et appliquer des actions correctives.

Mesures générales (irritants cutanés): Éviter tout contact cutané avec le produit, nettoyer immédiatement toute contamination/déversement.

Porter des gants (homologués EN374) si la contamination des mains est vraisemblable, rincer immédiatement toute contamination cutanée.

Mettre en place une formation de base des employés pour prévenir/minimiser les expositions et pour signaler tout problème cutané éventuel. D'autres mesures de protection de la peau, comme des combinaisons étanches ou des écrans faciaux, peuvent être nécessaires en cas d'activités générant une forte dispersion et entraînant probablement une libération substantielle d'aérosols, par exemple la pulvérisation.

Diesel Marine Leger (DML)

Gas Oils (vacuum, hydrocracked & distillate fuels) R20, R38, R40, R65, R51/53 Uses in Coatings - Professional

87/90

Expositions générales (systèmes fermés): Manipuler la substance en système fermé.

Remplissage/préparation de l'équipement à partir de fûts ou de récipients: Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Transferts de matière Transferts Fûts/lots: Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés.

Préparation de matière pour application Opérations de mélangeage (systèmes fermés): Aucune autre mesure spécifique identifiée.

Préparation de matière pour application Opérations de mélangeage (systèmes ouverts): Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés.

Formation de film - séchage à l'air: Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Manuel(le) Pulvérisation Intérieur.: Opérer dans une cabine ventilée ou une enceinte munie d'une ventilation aspirante. Porter des gants adaptés homologués EN 374. Limiter la teneur en substance dans le produit à 25%. Mettre en place un bon niveau de ventilation générale. (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure).

Manuel(le) Pulvérisation Extérieur.: Porter un respirateur conforme à EN 140 avec un filtre de Type A/P2 ou mieux. Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité. Limiter la teneur en substance dans le produit à 25%. Éviter toute activité impliquant une exposition de plus de 4 heures. Vérifier que les opérateurs sont formés pour minimiser les expositions.

Application au rouleau, au pulvérisateur, en flux: Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés. Limiter la teneur en substance dans le produit à 25%.

Trempage, immersion et coulage: Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés.

Application manuelle – gouaches, pastels, adhésifs: Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité. Limiter la teneur en substance dans le produit à 5%.

Activités de laboratoire: Aucune autre mesure spécifique identifiée.

Nettoyage et maintenance des équipements: Drainer le système avant toute introduction dans l'équipement ou opération de maintenance. Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés.

Stockage: Stocker la substance en système fermé.

Section 2.2:: Contrôle de l'exposition environnementale

Caractéristiques du produit: La substance est un UVCB complexe Majoritairement hydrophobe

Quantités utilisées:

Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région : 0.1

Tonnage de l'utilisation régionale (tonnes/an) : 2.3E3

Fraction du tonnage régional utilisée localement : 0.0005

Tonnage annuel du site (tonnes/an) : 1.2

Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour) : 3.2

Fréquence et durée de l'utilisation: Rejet continu.

Jours d'émission (jours/an) : 365

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:

Facteur de dilution local dans l'eau douce : 10

Facteur de dilution local dans l'eau de mer : 100

Rejet d'une fraction dans l'air depuis le procédé (rejet initial avant RMM) : 0.98

Rejet d'une fraction dans le sol depuis le procédé (rejet initial avant RMM) : 0.01

Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé (rejet initial avant RMM) : 0.01

Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet:	Les pratiques courantes varient en fonction des sites ; de ce fait, des estimations conservatives des émissions liées au procédé sont utilisées.
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol:	Le risque d'exposition environnementale concerne les humains par exposition indirecte (principalement ingestion). Aucun traitement des eaux usées n'est obligatoire.
Traiter les émissions dans l'air pour atteindre un rendement d'épuration typique de (%) :	Non applicable.
Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans le milieu récepteur) pour atteindre le rendement d'épuration requis de ³ (%) :	0
En cas de rejet vers une station d'épuration des eaux usées domestiques, atteindre un rendement d'épuration sur site requis de ³ (%) :	0
Mesures organisationnelles pour empêcher/ limiter le rejet du site:	Ne pas répandre de boues industrielles sur des sols naturels. les boues doivent être incinérées, confinées ou recyclées.
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales:	
Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées sur site (%) :	94.1
Rendement total d'épuration des eaux usées après RMM sur site et hors site (station d'épuration domestique) (%) :	94.1
Tonnage maximal autorisé du site (MSafe) basé sur les rejets après l'élimination totale par épuration des eaux usées (kg/j) :	5.0E1
Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées sur site (m³/j) :	2000
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer:	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets:	La récupération et le recyclage externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.
CR - Pour le compartiment à air:	4.35E-03
CR - Pour le compartiment à eau:	5.98E-02

Section 3:: Estimation de l'exposition

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement	
Évaluation de l'exposition (environnementale) :	La méthode Hydrocarbon Block a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale dans le modèle Petrorisk.
Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs	
Évaluation de l'exposition (humaine) :	Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Section 4:: Directives de vérification de respect du scénario d'exposition

Environnement	Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Le rendement d'épuration des eaux usées requis peut être obtenu par des technologies sur site/ hors site, seules ou combinées. Le rendement d'épuration dans l'air requis peut être obtenu par des technologies sur site, seules ou combinées. Voir la fiche de renseignements sur les catégories spécifiques SpERC pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle.
----------------------	---

Diesel Marine Leger (DML)	Gas Oils (vacuum, hydrocracked & distillate fuels) R20, R38, R40, R65, R51/53 Uses in Coatings - Professional
	89/90

Santé

Les expositions prévues ne devraient pas dépasser les DN(M)EL lorsque les conditions de fonctionnement/mesures de gestion des risques décrites dans la Section 2 sont appliquées.

Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent.

Les données de danger disponible ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour les effets irritants cutanés. Les données de danger disponible permettent la dérivation d'une DNEL pour d'autres effets sur la santé. Mesures de gestion des risques basées sur une caractérisation des risques qualitative.